

ACTU SPECIALE

Aux Assises de la Protection de l'Enfance, dans le BPE, et partout où c'est possible : l'écoute des premiers concernés, plus que jamais !

Une publication proposée par :



En collaboration avec :



N° 148-151
ETE 2024



Le BPE

LE BULLETIN
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

21,00 €

21,00 €

REPORTAGE

PROSTITUTION DES MINEURS UN ÎLOT POUR REPRENDRE PIED

s o m m a i r e

ÉDITO :

Les illusions ne sont pas des solutions durables.....3

ACTU SPÉCIALE ASSISES :

L'écoute des premiers concernés : PLUS QUE JAMAIS.....5

L'INVITÉ DU NUMÉRO : ÉRIC DELEMAR

« Notre société a du mal à reconnaître l'enfant comme un sujet de droits ».....10

REPORTAGE :

Prostitution des mineurs - Un îlot pour reprendre pied.....18

PARLONS-D-EUX :

Parlons d'eux évolue.....20

SPEAK! :

La fine frontière entre éducation et répression.....26

IL FAUT TOUT UN VILLAGE... :

Détecter et agir contre les violences sexuelles sur mineurs : une approche systémique de SOS Villages d'Enfants.....28

ÇA SE PARTAGE :

« L'éducation, ça se partage ? ».....30

Vous avez envie de proposer un sujet à l'équipe de rédaction du BPE, de présenter un travail que vous menez, une expérience que vous construisez, ou simplement exprimer un coup de cœur ou un coup de gueule,

écrivez-nous : assises@lejas.com

Les illusions ne sont pas des solutions durables



DIDIER LESUEUR
Rédacteur en chef du BPE
Délégué général de l'Odas

L'aide sociale à l'enfance est dans la tourmente. Le symptôme le plus visible est la difficulté croissante mais différente selon les Départements des services à répondre aux demandes de prise en charge d'enfants. C'est un fait que l'Odas a pu récemment vérifier lors de son travail annuel sur l'évolution des dépenses et activités sociales et médico-sociales des Départements en 2023, en s'appuyant sur son panel de 48 Départements.

Pour faire face sont notamment évoqués des états généraux, un plan Marshall, la recentralisation... Cette dernière proposition est justifiée par la capacité supposée de l'Etat à seule savoir garantir l'égalité d'accès aux services publics et à disposer des moyens nécessaires. Hélas, de l'idée à la réalité, l'écart est grand. Parmi ses domaines de compétence exclusive, l'Etat a-t-il aujourd'hui mis fin aux déserts médicaux ? Les situations du service social scolaire comme de la pédopsychiatrie constituent-elles des modèles enviables pour le devenir de l'aide sociale à l'enfance ? De plus, Il est utile de rappeler que l'acteur de l'Etat déterminant en la matière est l'autorité judiciaire, autorité indépendante, principe de séparation des pouvoirs oblige.

Il est donc illusoire de vouloir solutionner cette crise en bouleversant l'organisation du système. Mais une autre illusion serait de croire que le seul renforcement des moyens suffirait. Un tel choix, sans s'interroger sur leur efficacité conduirait sans doute à une spirale sans fin.

Car et avant tout, une réelle appréhension des besoins s'impose pour qualifier cette crise. Et si les difficultés majeures de l'aide sociale à l'enfance étaient le signe d'une dégradation des rapports sociaux et humains de notre société,

dont la crise sanitaire a constitué un accélérateur ?

De plus, une observation des besoins suppose de ne pas se contenter de mesurer l'activité, qui est très corrélée aux pratiques des acteurs. Pour s'en convaincre, il n'est que de regarder les différences de taux de placement d'un Département à l'autre, qui ne peuvent s'expliquer objectivement. Les observatoires départementaux de la protection de l'enfance pourraient s'emparer de ce sujet afin de répondre à cette question : comment vont les enfants ?

En fonction de ces réalités, le premier axe serait un engagement résolu dans une prévention globale et précoce, qui cherche à créer un environnement plus collectif pour l'éducation des enfants. Ce qui nécessite d'impliquer les parents pour les conforter et les aider dans leur rôle premier de protecteur des enfants et une coopération étroite avec les communes et les écoles. Le second axe serait d'adapter l'offre de service en la diversifiant et en privilégiant davantage l'accompagnement plutôt que la prise en charge. Enfin, rien ne sera possible, sans une évolution des pratiques de tous les acteurs, avec comme préoccupation commune les besoins fondamentaux des enfants, et une posture de faire avec et non pas pour.

Il s'agit là d'un chantier considérable, qui nécessite la convergence de toutes les énergies mais qui est à la hauteur de la crise structurelle à laquelle nous sommes confrontés. La décentralisation pourrait ainsi donner tout son potentiel et permettre enfin de passer d'une prégnance du dispositif d'aide sociale à l'enfance – la réparation – à la création et l'entretien de solidarités de proximité, socle pour mieux protéger les enfants – la prévention.

L'écoute des premiers concernés : PLUS QUE JAMAIS

PROPOS RECUEILLIS PAR **KARINE SENGHOR**

C'est dans une période bien singulière que se déroulent cette année les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance, avec des incertitudes politiques majeures dans le pays, qui pourraient avoir des incidences importantes sur l'accompagnement des jeunes en protection de l'enfance. Et déjà, la dissolution de l'Assemblée Nationale a stoppé net les travaux engagés dans le cadre de la Commission d'enquête sur les manquements des politiques de protection de l'enfance, de même qu'elle a mis fin à la Délégation parlementaire aux droits des enfants, et mis en suspens les groupes de travail Etat-départements...

LES INQUIÉTUDES AU PLUS HAUT

Tout sera à reprendre... dans un contexte sur le terrain déjà extrêmement préoccupant ... Et quand ?, avec quel cap dans ce tunnel d'incertitudes sur le plan parlementaire et gouvernemental ?

Les inquiétudes sont on ne peut plus vives chez l'ensemble des acteurs, et tout particulièrement chez les jeunes confiés ou anciennement confiés, tellement en attente de respect de leurs droits, d'application des lois, d'évolution des conditions d'accueil et d'accompagnement, et, avant tout cela, d'écoute de leurs besoins, de leur diagnostic d'expairs". Le comité de vigilance ASE qui s'était constitué pour participer aux travaux de feu la commission d'enquête parlementaire et suivre "l'après", avec 700 membres, anciens confiés et professionnels, a exprimé son désespoir, comme tant d'autres sur les réseaux sociaux.

Cette écoute de la parole des premiers concernés est dans l'ADN des Assises de la Protection de l'Enfance. Elle s'appuie sur un partenariat solide avec les associations d'entraide des sortants de l'ASE : la Fédération nationale des Adepape, les associations Repairs, Speak ou Parlons d'eux, et bien sûr d'autres acteurs comme SOS Villages d'Enfants.

NE PAS DÉCOURAGER UNE VOLONTÉ D'EXPRESSION, EN FAIRE QUELQUE CHOSE

Dans l'édition 2024 des Assises, on compte ainsi 19 jeunes et parents en tribune sur 40 intervenants, présents dans chaque séquence du programme, sans parler des diverses vidéos qui seront diffusées avec leurs témoignages. Leurs propos seront retranscrits dans le numéro d'automne du BPE relatant ces Assises sur "L'adolescence : quelle vie devant soi ?".

Il reste que les organisateurs des Assises que nous sommes n'avons pu répondre positivement ou que partiellement – faute de place et de temps disponibles - à toutes les demandes d'intervention en tribune. Nous leur avons ouvert nos colonnes, parce que la parole de tous compte, et que nous sommes convaincus qu'il ne faut jamais décourager ces demandes de prise de parole si personnelles, si engagées. C'est un don qui nous est fait. Nous devons savoir l'accueillir, et ensuite, aussi, chacun à notre place essayer d'en faire quelque chose.

Lucka, Sacha, Safa, Claire, et Diodio ont souhaité s'exprimer dans nos colonnes. Les trois premiers ont répondu scrupuleusement à notre questionnaire d'amorce de discussion, les deux autres ont préféré dérouler leur histoire pour passer leurs messages. Écoutons-les.

Lucka ALBANO

“Faire de mon placement une force”

Le BPE : En quelques mots quel a été votre parcours en protection de l'enfance et votre situation au moment de l'adolescence ?

Mon parcours en protection de l'enfance a débuté lorsque que j'avais 13 ans. Je me souviens qu'à l'été 2018 j'étais au collège et je vivais chez mes parents quand j'ai fait un signalement au 119 parce que mes parents se disputaient beaucoup, et pour moi il était impossible de me sentir bien avec eux. Ma mère exerçait une certaine pression psychologique sur moi et mon père était totalement absent, il n'intervenait pas.

Le BPE : Comprenez-vous à l'époque les raisons de votre placement ? Pensez-vous que l'on vous a suffisamment expliqué la situation et l'avenir qui vous attendait ?

Pour être honnête je savais déjà ce qu'était un foyer car mon père avait été placé ainsi que ses frères et sœurs. Mais lorsque j'ai été placé on m'a expliqué que j'allais rester très peu de temps, environ 2 mois. Aujourd'hui ça fait 5 ans que je suis placé. Je comprenais pourquoi j'étais placé mais je ne comprenais pas les enjeux du placement. Je ne pensais pas que mon placement aurait d'aussi grandes conséquences sur ma vie, sur ma personne.

Le BPE : Quelle perception globale avez-vous de votre vie d'adolescent accompagné en protection de l'enfance ?

Mon adolescence a été très courte d'une certaine manière. Tout s'est passé en un claquement de doigts. Ça a été une



autoroute direction la vie d'adulte : avec le sentiment d'être chargé d'une mission : celle d'avancer et de grandir du mieux que je puisse, bien conscient des enjeux de l'influence de l'environnement sur l'individu. J'ai donc décidé de m'entourer de toutes les choses qui pouvaient influencer positivement sur mon être.

Le BPE : Plus précisément : Quelles furent les difficultés, les mauvais souvenirs ?

Les difficultés que j'ai ressenties étaient dues à mon environnement je me sentais en marge des autres, sans être prétentieux je me suis senti plus évolué, plus armé par rapports aux autres jeunes placés autour de moi. En terme de mauvais souvenir j'ai vécu une sorte de mini harcèlement lorsque j'étais au foyer, puis également je me sentais seul mais ça c'est la vie en foyer.

Le BPE : Quels furent vos soutiens ? Quels moments heureux ? Quels bons souvenirs ?

En terme de soutien j'échangeais longuement avec les éducateurs pendant des heures, je n'arrêtais pas de m'exprimer, j'avais besoin de me confier sur ce que j'ai vécu. J'ai compté sur mes éducateurs en priorité puis sur moi-même. Mes parents étaient trop à l'ouest pour que je puisse compter sur eux, ils n'avaient pas assez de recul sur la situation.

Le BPE : Vous êtes-vous senti écouté dans vos besoins, vos attentes au quotidien et pour le futur ?

Oui, je pense que j'ai été presque un peu trop écouté

avec du recul ! Mais oui je me suis senti écouté.

Le BPE : Qu'attendez-vous comme amélioration dans la relation qu'ont les institutions et les professionnels avec les enfants qu'ils accompagnent en protection de l'enfance ?

Je n'attends pas d'amélioration particulière, mon placement s'est plutôt bien passé.

Le BPE : Plus globalement que faut-il améliorer prioritairement dans notre système de protection de l'enfance ?

Il faudrait davantage de cohérence entre les directions des foyers et les éducateurs. Souvent il y a des désaccords ou bien des informations contradictoires qui ne facilitent pas le quotidien des enfants comme des professionnels.

Le BPE : Comment voyez-vous votre avenir aujourd'hui ?

Bien. Je me sens capable d'aller plus loin que ce que je fais aujourd'hui, je veux devenir avocat et faire de mon placement une force.

Safa AROUDJ

“Mettre en place plus d'aide aux devoirs, et plus de visites des référents ASE”

Le BPE : En quelques mots quel a été votre parcours en protection de l'enfance et votre situation au moment de l'adolescence ?

J'ai été placée lors de mes 13 ans donc en plein milieu de mon adolescence. J'ai commencé par un foyer d'urgence puis quatre Mecs différentes. Mon parcours en protection de l'enfance n'a pas été très stable avec les différents établissements scolaires que j'ai dû fréquenter en raison des changements de lieux de vie. Ce qui ne m'a pas aidé à mettre en avant mes études, et créé plutôt des inquiétudes jusqu'à la signature de mon contrat jeune majeur. À partir de là, avec l'obtention de mon studio, j'ai pu trouver une vraie place, j'ai pu

me recentrer sur moi, obtenir mon baccalauréat et puis me lancer dans un BTS.

Le BPE : Compreniez-vous à l'époque les raisons de votre placement ? Pensez-vous que l'on vous a suffisamment expliqué la situation et l'avenir qui vous attendait ?

Alors oui j'ai tout à fait compris les raisons de mon placement. Cependant je trouve qu'on ne nous explique vraiment pas assez la situation et ce qui va se passer pour la suite. C'est en arrivant au contrat jeune majeur qu'on réalise beaucoup de choses qui auraient dû être comprises avant.



Le BPE : Quelle perception globale avez-vous de votre vie d'adolescente accompagnée en protection de l'enfance ?

J'ai une bonne perception globale de ma vie d'adolescente au sein de l'ASE, car malgré les difficultés que j'ai rencontrées je suis très reconnaissante : sans mon placement je n'en serais pas là où j'en suis aujourd'hui.

Le BPE : Quelles furent les difficultés, les mauvais souvenirs ?

Comme je l'ai dit j'ai eu beaucoup de difficultés au niveau de ma scolarité. J'ai aussi de mauvais souvenirs au niveau de certains éducateurs malveillants que j'ai pu rencontrer pendant mon passage en établissements.

Le BPE : Quels furent les moments heureux ? Les bons souvenirs ?

Les moments heureux que je garde en souvenir sont les sorties avec le groupe au foyer.

Le BPE : Sur qui avez-vous pu compter le plus dans cette période ?

La personne qui a le plus été présente lors de mon placement et sur qui j'ai pu compter le plus a été ma référente ASE avec qui j'ai créé un vrai lien de confiance. Elle était là pour m'aider quand je n'y arrivais plus. Elle a aussi assisté à mes visites médiatisées qui étaient des moments pas très amusants pour moi car je ne parlais plus à ma mère.

Le BPE : Vous êtes-vous sentie écoutée dans vos besoins, dans vos attentes au quotidien et pour le futur ?

Oui, au niveau de l'écoute de mes envies au quotidien et de mes besoins tout c'est toujours plutôt bien passé pour moi mais ce n'est pas le cas pour tout le monde.

Le BPE : Qu'attendez-vous comme amélioration dans la relation qu'ont les institutions et les professionnels avec les enfants qu'ils accompagnent en protection de l'enfance ?

Les améliorations qui seraient pour moi nécessaires concernent justement le lien entre le professionnel et les jeunes admis en protection de l'enfance. Il faudrait que les enfants soient un peu plus écoutés et aidés car souvent comme dans la structure il y a beaucoup d'enfants et les éducateurs ont tendance à ne pas trop faire attention à chaque enfant.

Le BPE : Plus globalement que faut-il améliorer prioritairement dans notre système de protection de l'enfance ?

Mettre en place plus d'aide aux devoirs dans les structures et plus de visites des référents ASE.

Le BPE : Comment voyez-vous votre avenir aujourd'hui ?

Etant donné que je suis encore placée je ne sais pas encore comment va se passer mon avenir ni comment je le vois mais je souhaite poursuivre mes études supérieures. Donc peut-être un logement Crous lors de la fin de mon contrat jeune majeur.

“Il faudrait un travail plus collectif, avec plus de surveillance dans les foyers, moins de laxisme des adultes”



Le BPE : En quelques mots quel a été votre parcours en protection de l'enfance et votre situation au moment de l'adolescence ?

J'ai pu connaître plusieurs foyers, plusieurs éducateurs et j'ai aussi été à la rue.

Le BPE : Comprenez-vous à l'époque les raisons de votre placement ? Pensez-vous que l'on vous a suffisamment expliqué la situation et l'avenir qui vous attendait ?

Non, à l'époque je n'ai pas compris les raisons de mon placement par un refus ou un manque d'explication des éducateurs, et je ne me doutais pas du tout de l'avenir qui m'attendait.

Le BPE : Quelle perception globale avez-vous de votre vie d'adolescent accompagné en protection de l'enfance ?

J'ai une très mauvaise perception de ma vie d'adolescent dans la protection de l'enfance même si j'ai connu quelques rares bons moments.

Le BPE : Plus précisément : Quelles furent les difficultés, les mauvais souvenirs ?

J'ai subi diverses sortes de violences de la part de mes anciens éducateurs, j'ai été délaissé, et j'ai même été sans domicile.

Le BPE : Quels furent les moments heureux ? Quels bons souvenirs ?

Je ne vois pas de moment heureux ni de soutien hormis un séjour à l'étranger qui m'a beaucoup apporté.

Le BPE : Sur qui avez-vous pu compter le plus dans cette période ?

La seule personne sur qui je peux compter est le président de l'ADEPAPE 13, Hamza Bensatem.

Le BPE : Vous êtes-vous senti écouté dans vos besoins, vos attentes au quotidien et pour le futur ?

Non, je ne me suis pas senti écouté.

Le BPE : Qu'attendez-vous comme amélioration dans la relation qu'ont les institutions et les professionnels avec les enfants qu'ils accompagnent en protection de l'enfance ?

La bienveillance.

Le BPE : Plus globalement que faut-il améliorer prioritairement dans notre système de protection de l'enfance ?

Il faudrait entreprendre un travail plus collectif, avec plus de surveillance dans les foyers, moins de laxisme des adultes. Et mettre à disposition des structures plus de moyens, et donner plus d'explications sur leur fonctionnement pour que les adultes compétents puissent construire des bases solides et s'y tenir. Il faudrait aussi permettre aux jeunes d'apprendre une vraie autonomie pas seulement financière, et leur donner plus de modèles dans lesquels se reconnaître, se projeter.

Le BPE : Comment voyez-vous votre avenir aujourd'hui ?

Mon avenir je le vois plus positif, je veux avancer un maximum même en tombant pour mieux me relever, dans un but prochain de rentrer à l'armée. Je n'ai pas besoin de plus.

Un grand merci à Jeanne Boulais et Hamza Bensatem de l'Adepepe 13, à la Fnadepape, à Repairs 95 ! pour le recueil des témoignages.

“Les médecins m’ont mise à l’abri sans penser à la suite”

LE BPE : Claire, vous avez été placée tard et votre message concerne plutôt l’avant placement. Racontez-nous.

J’ai effectivement un parcours un peu singulier par rapport à d’autres personnes qui ont pu être placées car j’ai été placée vers 18 ans après avoir passé mon enfance entre des hôpitaux et des hôpitaux de soins de suite et mon domicile. En fait, j’ai été diagnostiquée d’une maladie rare et douloureuse et la situation n’était pas prise en compte chez moi, ce qui me conduisait à avoir encore plus de symptômes et à ne jamais guérir. Au cours de mes aller-retours à l’hôpital un des médecins rencontrés, qui avait compris ma situation familiale et voyant que je pourrais pas aller mieux dans mon environnement familial, m’a orienté vers l’hôpital d’enfants de Margency où je suis restée longtemps et où j’ai pu reprendre mon souffle, me soigner, me sentir protégée. Mais il y n’a pas eu de signalement à la protection de l’enfance. C’est seulement à mes 17 ans qu’on m’a dit que je ne pourrai pas rester en hôpital pédiatrique après 18 ans. Je me suis retrouvée sans domicile fixe et après une lutte acharnée j’ai pu être finalement prise en charge par l’Aide Sociale à l’Enfance in extremis qui m’a informée que je pourrai être accompagnée maximum jusqu’à 21 ans. À ce moment là j’ai compris que j’avais droit à la prise en charge jusqu’à 21 ans... mais pas du tout. Alors que j’étais à l’université mon contrat jeune majeur s’est arrêté au milieu de l’année scolaire et les galères ont commencé. J’ai dû me débrouiller toute seule, travailler, renoncer - en tout cas à ce moment là - à mes projets.

Et je me dis que si les acteurs de la santé et ceux de l’Ase se parlaient plus, travaillaient mieux ensemble sans doute que ma prise en charge ASE aurait été plus anticipée et adaptée et mon entrée dans l’âge adulte moins inquiétant.

LE BPE : En fait les acteurs de la santé vous ont mise à l’abri sur le moment sans penser à la suite...

Oui, les médecins et autre personnel médical m’ont beaucoup aidée sur le moment, ils m’ont soignée et protégée de ce qui se passait à mon domicile mais ça aurait été utile qu’il y ait plus de dialogue entre le système de santé



et la protection de l’enfance. Ne serait-ce que pour m’expliquer les choses, sur ce qui se passerait après l’hôpital, et à ma majorité. N’étant pas préparée je n’avais même pas réfléchi à ce que je voulais faire, je n’avais pas contacté le Crous pour prévoir un logement, rien ... au lieu de ça je me suis retrouvée à la rue.

LE BPE : Finalement les choses ont plutôt bien tourné, grâce à des rencontres...

Oui aujourd’hui je suis en VAE d’éducatrice de jeunes enfants et je suis heureuse car mon projet c’est vraiment de pouvoir apporter aux enfants un maximum de bienveillance et de bientraitance. Oui c’est grâce au président d’une association culturelle dans un quartier dans laquelle je me suis engagée sur les conseils d’un ami. J’y ai fait quelques actions éducatives et ce président en me soutenant, en m’encourageant, en me faisant confiance, m’a donné confiance en moi. C’est ce qui m’a permis de me lancer dans ce projet de VAE et finalement de rebondir. L’Adepape-Repairs 95 dans laquelle je suis bénévole m’a aussi beaucoup apportée.

Diodio METRO



Dernier témoignage : celui de Diodio Metro, présidente de Repairs 95 !. Elle participe à l'atelier sur la scolarité des enfants confiés des Assises 2024 qui fera l'objet d'un compte-rendu. C'est pourquoi nous avons plutôt fait le choix de publier la retranscription de son audition dans le cadre de feu la Commission d'enquête sur les manquements des politiques de protection de l'enfance stoppée dans son élan par la dissolution de l'Assemblée Nationale. Un message d'autant plus fort à entendre que la période est sombre.

Je ne suis pas née française et pourtant j'ai une histoire avec la France. Dès mon enfance, mon parcours migratoire n'a pas été un choix ni une obligation mais un rêve, un rêve d'un grand-père, ancien tirailleur. J'ai été choisi par mes sœurs car je portais le prénom de mon arrière-grand-mère et par l'amour que mon grand-père avait pour la France, j'ai été accueillie en protection de l'enfance après m'être retrouvée à la rue à 16 ans pour avoir refusé un mariage forcé. J'ai passé huit mois huit mois à la rue avant de pouvoir bénéficier d'une protection. L'évaluation de ma minorité a été un trauma que j'ai réussi à dépasser aujourd'hui mais cela m'a demandé un long travail (...).

Est-ce que vous trouvez normal qu'en France en 2024, en sorte du dispositif de protection de l'enfance avec un sac-poubelle pour seul bagage ? On marche sur la tête. Est-ce que vous trouvez normal qu'en France en 2024 des décisions de justice pour protéger un enfant ne soient pas exécutées ? On marche sur la tête. Si un parent traitait son enfant comme l'État traite les enfants de la protection de l'enfance, il leur serait retiré. Vous et moi nous savons que cela n'est pas normal. Sinon il n'y aurait pas cette commission d'enquête. J'ai mal à ma protection de l'enfance et j'ai mal à ma France. Cela fait plus de 20 ans que je travaille en protection de l'enfance. Chaque jour je suis engagée comme beaucoup de travailleurs sociaux, au nom des enfants, de la République, de la protection de l'enfance, afin de rendre les invisibles visibles. Chaque jour, je rencontre des jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance.

Pour la seule raison qu'ils ont 18 ans. Pour certains c'est le jour de leur anniversaire, le jour de leurs 18 ans. La France a signé la convention internationale des droits de l'enfant il y a plus de 30 ans, et cela n'est toujours pas appliqué et respecté sur l'ensemble du territoire. Pas plus que les lois de 2002, de 2007, de 2016, de 2022. Ces lois votées par vous, mesdames et messieurs les députés, ne sont pas appliquées et respectées. La protection de l'enfance impose des droits et des devoirs aux autorités concernées au même titre que l'exercice de l'autorité parentale pour des parents. Au niveau de la justice. On parle on dit je t'écoute je te crois je te protège mais comment peut-on appeler à la libération de la parole des enfants tout en sachant qu'une protection ne peut pas être assurée.

Chaque enfant doit avoir une prise en charge au niveau de sa santé, quelle soit physique et ou psychique, et quelles que soient ses origines. Comment s'en sortir, lorsque les lieux de soin sont saturés ? Au niveau de la scolarité et de l'emploi, chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'une scolarité correspondant à ses choix, à ses envies à ses compétences, quelle que soit la durée du parcours. Nous savons tous que plus de 70 % des jeunes sortent de la protection de l'enfance non diplômés. Dans ces conditions comment trouver un emploi et devenir citoyen lorsqu'on n'a pas reçu les bagages indispensables ? (...). Aujourd'hui les professionnels sont tous à bout de souffle. En fin de compte la protection de l'enfance est devenue une loterie et en ce moment il n'y a pas beaucoup de billets gagnants.

« Notre société a du mal à reconnaître l'enfant comme un sujet de droits »

Éric Deleamar, Défenseur des enfants, adjoint de la Défenseure des droits

Éric Deleamar est le Défenseur des enfants, adjoint en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant depuis novembre 2020. Il occupe cette fonction après une carrière d'éducateur spécialisé, puis de chef de services éducatifs et directeur au centre de l'enfance Henri Fréville de Chantepie (Ille-et-Vilaine).

Le BPE : Quelles sont les grandes missions du Défenseur des enfants ?

Éric Deleamar : Il faut d'abord rappeler que celles-ci s'inscrivent au sein de celles de l'institution du Défenseur des droits, Claire Hédon, qui est à ce poste depuis juillet 2020. Le Défenseur des Droits est une autorité administrative indépendante, inscrite dans la Constitution. L'article 71 - 1 de cette dernière dispose que « *le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés par les administrations de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, ainsi que par tout organisme investi d'une mission de service public* ». La loi organique nous a donné un certain nombre de pouvoirs d'investigation ; auditions, vérifications sur place, testings. L'État nous a aussi donné une grande capacité de médiation et d'intervention grâce à nos 600 délégués présents sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. En tant que Défenseur des enfants, ma mission est de défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément à la loi et aux engagements internationaux de la France ; je pense à la Convention internationale des droits de l'enfant. L'intérêt supérieur de l'enfant est aussi inscrit depuis 2019 dans la Constitution française et il est rappelé

régulièrement par les jurisprudences de la Cour de cassation et du Conseil d'État.

Le BPE : Qui, et dans quelle proportion, fait appel au Défenseur des enfants ?

Éric Deleamar : Depuis ma nomination en 2020, 13 000 saisines ont été enregistrées. Nous sommes saisis par les parents (majoritairement par les mères), par des associations, des avocats, des professionnels de santé ou de l'éducation, et par les enfants eux-mêmes. Et nous sommes principalement saisis sur deux sujets.

Le premier concerne les atteintes au droit à l'éducation. Il y a 12 millions d'élèves en France. Si, bien entendu, la très grande majorité est scolarisée, nous ne connaissons pas pour autant le nombre de ceux qui ne le sont pas, qui n'ont accès à l'école que quelques heures par semaine, ou qui vivent par ailleurs dans des conditions qui ne répondent pas à leurs besoins fondamentaux. Rappelons qu'en France métropolitaine 6 000 enfants vivent dans des bidonvilles, 31 000 dans des hôtels sociaux, 3 000 autres sont à la rue ! Je pourrais aussi évoquer les 15 000 enfants non scolarisés à Mayotte... De même encore trop d'enfants subissent des phénomènes de harcèlement et cyberharcèlement entre élèves. Autant

de situations qui entravent leur droit à l'éducation, leur droit de disposer des conditions sereines pour avoir accès aux apprentissages. Enfin, nous sommes saisis pour des enfants en situation de handicap à qui on ne reconnaît pas pleinement le statut d'élève. Le ministère de l'Éducation explique que, chaque année, toujours plus d'élèves en situation de handicap sont scolarisés par rapport à l'année précédente, 470 000 en septembre dernier. Pour autant, des enquêtes ciblées d'associations spécialisées montrent qu'un quart de ces enfants seraient scolarisés moins de 6 heures ; un autre quart, jusqu'à 12 h. Bien sûr, certaines absences sont justifiées par leurs besoins en soins (ergothérapeutes, éducateurs spécialisés, orthophonistes, etc.). Mais encore trop souvent des enfants subissent les difficultés d'organisation, de coordination entre les différentes institutions et les acteurs qui les accompagnent. En 2021, 20 % des saisines du Défenseur des droits relatives aux droits de l'enfant concernaient des difficultés d'accès à l'éducation d'enfants en situation de handicap. Le rapport de 2022 du Défenseur des droits sur « L'accompagnement humain des élèves en situation de handicap » pointait ces dysfonctionnements.

Le BPE: Quel est le second grand motif pour lequel on vous saisit ?

Éric Delemar : Cela concerne différentes situations en lien avec le secteur de la protection de l'enfance, et tout particulièrement les cas d'inexécution des mesures prononcées par le juge. Des professionnels de l'Éducation nationale, des travailleurs sociaux, des soignants... qui apprennent qu'à la suite de leur signalement, une mesure de protection a été décidée par l'autorité judiciaire, mais que faute de réponse dans le dispositif de protection de l'enfance, la mesure n'est pas appliquée. Ce sont aussi des enfants qui ont eu le courage de s'exprimer, malgré les conflits de loyauté envers leur famille, et qui ne sont pas protégés. Des enfants à qui on demandera ensuite d'avoir confiance dans les adultes. Nous sommes aussi souvent saisis pour des enfants qui, eux, sont protégés par une mesure de l'Aide

“Notre société s'honorerait de protéger les enfants, pour les adultes qu'ils seront demain, pour notre humanité d'aujourd'hui et pour l'humanité des générations futures ”

Sociale à l'Enfance, mais dont la parole n'est pas prise en compte. Je pense particulièrement aux ruptures de parcours, de changements de familles d'accueil, de transferts vers un autre foyer. Nous sommes également régulièrement saisis suite aux difficultés des enfants protégés dans l'accès à l'éducation, à des soins appropriés, notamment des consultations en CMPP, ou encore l'impossibilité d'avoir un suivi en pédiatrie ou pédopsychiatrie.

Le BPE : Fait-on de plus en plus souvent appel à vous ?

Éric Delemar : Oui, pour l'ensemble de l'institution Défenseur des droits. En juillet 2020, l'institution enregistrait 100 000 réclamations, dont 80 % étaient liées à la difficulté des personnes dans l'accès aux services publics. Trois ans plus tard, ce sont 138 000 réclamations qui sont enregistrées, toujours avec une majorité en lien avec les services publics. Il ne s'agit pas de stigmatiser les agents publics, au contraire, mais plutôt d'alerter sur leur fonctionnement actuel qui s'éloignent de plus en plus des citoyens. Phénomène, notamment en lien avec la dématérialisation, qui conduit des personnes à abandonner leurs démarches et à ne pas avoir accès à leurs droits. Avec la suppression des guichets dans de nombreux services publics, on assiste à une forme de relation désincarnée, déshuma-



nisée, et on oublie que le service public est d'abord un service au public.

Cela explique, en partie, pourquoi les saisines en lien avec les atteintes aux droits des étrangers ont très fortement augmenté en quelques années. Autrefois, on voyait de longues queues devant les préfectures de personnes qui venaient reconduire leur titre de séjour. Aujourd'hui ces files d'attente existent toujours, mais sur Internet.

Des titres de séjour non délivrés dans les temps conduisent à ce que beaucoup de personnes perdent leur travail, leurs allocations, parfois leur logement et les enfants, leur école. D'ailleurs, les enfants sont beaucoup trop invisibilisés dans les politiques publiques. L'augmentation du nombre de recours s'explique aussi parce que nous sommes mieux identifiés par le grand public. Néanmoins, les personnes plus vulnérables nous connaissent moins que les autres, ou ne font pas valoir leurs droits au recours. Pour eux, ce sont principalement des tiers, notamment les associations, qui servent de courroies de transmission vers nous. Le rôle de ces associations est donc primordial dans l'accès aux droits.

Le BPE : Quelles sont les réponses apportées par le Défenseur des droits ?

Éric Delemar : Notre premier et principal outil est la médiation. Concrètement, cela passe par une prise de contact avec l'école, les services de protection de l'enfance, les départements, les mairies. Pour 80 % des réclamations, la médiation va être le levier d'action principal. Et parmi ces médiations engagées, près des trois quarts aboutissent, ce qui est un taux important.

Concernant les droits des enfants en situation de handicap, nous ne sommes qu'autour de 40 %, 50 % de médiations. Autrement dit, nous basculons assez vite sur des atteintes aux droits fondamentaux des enfants et donc, de procédures moins conciliantes. C'est un secteur cloisonné et qui dépend des 3 fonctions publiques : la MDPH pour les départements, l'Éducation nationale avec des dispositifs spécialisés comme les classes Ulis, et le médico-social avec notamment les ARS. Et souvent, les familles sont renvoyées d'une institution à l'autre. Elles subissent, au quotidien, la fragmentation des politiques publiques et une forme de déresponsabilisation de chacune dans ce qui arrive à l'enfant. Cela montre aussi que trop de personnes, d'institutions, d'administrations considèrent encore que « petit être humain » veut dire « petits droits ». Lorsque les atteintes aux droits sont graves, lorsque la médiation n'est plus possible, ou encore lorsqu'un drame arrive, nous avons la capa-

cité de nous auto-saisir. Ainsi, si nous avons connaissance du décès d'un enfant confié à l'Aide sociale à l'enfance, nous allons nous saisir nous-mêmes et demander au Parquet l'autorisation d'instruire. Nous ne sommes ni juge ni partie mais notre compétence consiste à analyser en quoi les conditions de prise en charge de cet enfant n'ont pas été respectueuses de son droit à la protection, de son droit à la santé, etc.

L'institution est organisée en pôles d'instruction et comprend notamment un pôle « Défense des droits de l'enfant » dirigé par une magistrate judiciaire, ancienne juge des enfants, qui travaille avec 11 juristes spécialistes : anciens avocats, juristes spécialistes dans la protection de l'enfance, dans le handicap, l'éducation, les dérives sectaires, la traite des êtres humains, les mineurs non accompagnés... Nous pouvons ainsi émettre des rappels à la loi et des rappels au droit de manière très rigoureuse. Nous faisons aussi régulièrement des recommandations aux différents ministères, ainsi que des propositions d'amélioration des lois aux parlementaires.

Nous sommes en prise directe avec nos concitoyens et une très bonne vigie des dysfonctionnements de notre société. Nous alertons régulièrement sur les difficultés d'accès aux droits comme de la perte de confiance des personnes envers les institutions.

Le BPE : Vous n'avez cependant pas de pouvoir de contraintes ou d'obligations. Est-ce un frein pour exercer vos missions ou une chance, car cela vous confère un statut qui n'est pas celui de « gendarme » ?

Éric Delemer : Si, tout d'abord, nous mettons tout en œuvre pour actionner une médiation afin de rétablir le plus rapidement possible les personnes dans leur droit, nous disposons cependant également d'un fort pouvoir d'enquête. Ne pas nous répondre peut relever du délit d'entrave et personne, y compris dans les administrations, ne peut nous opposer le secret professionnel. Nous avons également un pouvoir de recommandations, adressées au gouvernement, aux parlementaires, et avons la possibilité de demander à l'autorité investie d'engager des poursuites

disciplinaires, de demander à un ministère une inspection par ses services, qu'il ne peut refuser. Nous avons ce pouvoir que les Britanniques nomment le « *name and shame* ». En l'absence de réponse ou en cas d'insuffisance de la réponse, le Défenseur des droits peut exercer un pouvoir d'injonction, c'est-à-dire exiger de faire appliquer le contenu de ses recommandations. Si aucune suite n'est donnée à cette injonction, le Défenseur des droits peut décider de rendre public, via *Le Journal Officiel* et les médias, un rapport spécial où le nom de la structure mise en cause est dévoilé.

Enfin, nous émettons aussi des observations devant les juridictions, administratives et judiciaires.

Le BPE : Le secteur de la protection de l'enfance est en crise, il manque de moyens, de bâtiments, de personnels, de fonds de formation... Ses lacunes sont pointées du doigt et ses réussites, trop rarement mises en avant. Quel est votre regard là-dessus ?

Éric Delemer : C'est un sujet qui est d'autant plus préoccupant qu'il divise l'État et les départements, l'un pointant les défauts de financement, l'autre les choix des stratégies locales décidées. Ce qui m'inquiète, c'est l'absence de vision politique et de politique publique sur le long terme à l'endroit des enfants. Alors que les départements n'ont jamais autant investi financièrement le champ de la protection de l'enfance, le terrain en voit très peu l'efficacité. Cloisonnement

“Nous sommes en prise directe avec nos concitoyens et une très bonne vigie des dysfonctionnements de notre société”

des politiques publiques, absence de formations, défaut de moyens... notre société a du mal à reconnaître l'enfant comme un sujet de droit.

Nous voyons actuellement dans les médias, sur les réseaux sociaux, certains revendiquer un droit de correction des enfants. Imaginerait-on quelqu'un écrire qu'on peut, qu'on doit, faire preuve de formes de violence auprès de personnes vulnérables, de personnes âgées, de personnes en situation de handicap... ? Non, évidemment. On s'offusquerait de la violence commise sur les animaux, mais certains semblent ignorer les conséquences des violences commises sur les enfants, ignorent la loi de 2019 qui interdit les violences physiques, et psychologiques dans l'éducation des enfants. Méfions-nous aussi lorsque nous entendons parler de « mineurs ». C'est toujours pour dire qu'ils sont d'abord étrangers, délinquants, avant d'être des enfants. En ne parlant des adolescents que pour parler de leur violence, d'une part, on évacue le monde violent que les adultes font vivre aux enfants, et d'autre part, on invisibilise l'enfant et donc les violences commises à son encontre.

Il y a un vrai lien entre protection de nos enfants et démocratie. Notre société s'honorerait de protéger les enfants, pour les enfants qu'ils sont aujourd'hui, pour les adultes qu'ils seront demain, pour une meilleure ambiance dans notre société, pour notre humanité d'aujourd'hui et pour l'humanité des générations futures....

Le BPE : De jeunes adultes ayant eu un parcours en protection de l'enfance s'expriment désormais beaucoup sur les réseaux sociaux, mais aussi par des livres, des documentaires, ils se regroupent en collectifs... Cela facilite-t-il votre travail ?

Éric Deleamar : On pointe souvent, avec raison, les dangers des réseaux sociaux, et il faut sensibiliser, éduquer les enfants au numérique. Mais le numérique permet également à des jeunes des nouvelles formes de prises de paroles, de revendications. De plus, les enfants et adolescents n'ont jamais autant entendu parler de leurs droits, mais aussi des violences commises à leur encontre.

“Ce qui m'inquiète, c'est l'absence de vision politique et de politique publique sur le long terme à l'endroit des enfants”

Il est important d'entendre des anciens enfants confiés se battre pour la cause des enfants de l'ASE. Ils en connaissent les dysfonctionnements, en ont été les premiers concernés, mais ils savent également repérer les bonnes pratiques. Ils savent où des équipes éducatives rendent, au quotidien, les lieux d'accueil étanches aux dysfonctionnements systémiques, aux pressions et aux incohérences grâce à leur engagement, leur volonté de protéger et d'émanciper les enfants et adolescents accueillis.

La libération de la parole est une réalité, c'est formidable. Mais maintenant, c'est l'écoute des enfants et des jeunes qu'il faut rendre possibles pour qu'ils n'aient plus besoin d'attendre d'être des « anciens enfants confiés » pour enfin être entendus.

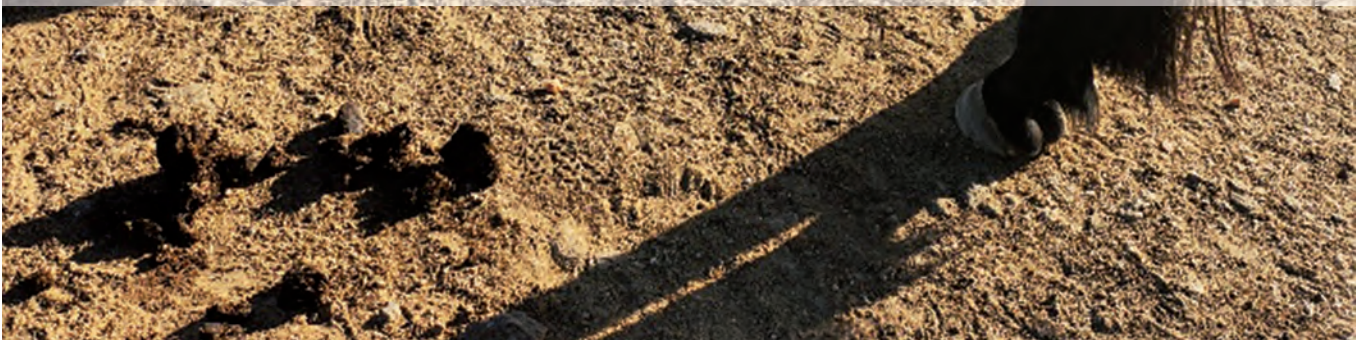
Il existe un enjeu global pour lever les obstacles afin que les enfants puissent s'exprimer. C'est ce que nous faisons depuis trois ans désormais en associant une consultation nationale des enfants à l'élaboration de notre rapport annuel sur les droits de l'enfant. Ainsi chaque année les enfants viennent nourrir notre rapport. Leurs opinions et recommandations font ainsi partie intégrante des activités du Défenseur des droits. Ils étaient près de 4 000 l'année dernière à participer à cette consultation, en lien avec plus d'une centaine d'associations et d'institutions. Nous montrons ainsi un exemple de participation effective des enfants à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent. ■

PROSTITUTION DES MINEURS - UN ÎLOT POUR REPRENDRE PIED

PAR **OLIVIER VAN CAEMERBÈKE**



À Lyon, l'association Le Relais a complètement repensé l'organisation de son foyer pour adolescentes afin de créer un lieu d'accueil plus adapté qu'un foyer classique aux jeunes filles en situation de grande errance et victimes de prostitution.



C'est une belle maison de 270 m² qui compte six chambres, un grand salon, une belle cuisine, mais aussi un jardin et un petit potager. Un lieu chaleureux, où il semble faire bon vivre. Nous sommes quelque part à Lyon, mais l'adresse sera gardée secrète pour la sécurité de celles et ceux qui y travaillent et y résident. Car L'îlot, c'est son nom, n'est pas un lieu comme les autres. La bâtisse accueille 6 jeunes femmes, âgées de 14 ans à 18 ans, toutes suivies dans le cadre d'une mesure de l'ASE, toutes en errance, souvent victimes d'addictions, et toutes étant - ou ayant été - victimes de prostitution.

Géré par l'association Le Relais, L'îlot a été ouvert en août 2023. Il est le fruit d'une restructuration des solutions d'hébergements de l'association (Lire l'encadré Repères ci-contre) et tout particulièrement de son foyer ANEF (anciennement « Association Nationale d'Entraide Féminine »). Situé en plein centre-ville, celui-ci comptait 22 places. La concentration dans ce même espace d'un public de plus en marginalisé contribuait à l'essaimage de pratiques à risque (fugues, prostitution, consommations d'alcool, de drogues, de médicaments...) qui étaient longtemps restées exceptionnelles. L'équipe éducative ne parvenait plus à proposer un soutien individualisé, tout son temps étant accaparé à gérer les problèmes générés par une plus grande marginalisation des adolescentes.

« Nos modèles de prise en charge avaient atteint leurs limites, confirme Mathias Cornu, directeur du Relais. Depuis plusieurs années, nous avons observé de nouvelles formes de marginalisation chez certaines jeunes filles. Bien sûr, il y a toujours eu des fugues et de la prostitution chez les mineurs confiés. Mais les réseaux sociaux ont accentué le phénomène. Cette réorganisation menée avec la Métropole de Lyon et la PJJ, a aussi permis d'apaiser la vie au sein du foyer 'classique' ANEF qui ne compte plus que 12 places désormais. Et L'îlot répond mieux aux problématiques d'errance, de prostitution, d'addictions de certaines jeunes filles. »

Différents lieux donc pour différents types de parcours, mais aussi différentes équipes d'accompagnants, puisque désormais, chaque dispositif a ses propres éducateurs.

UN CADRE ET UNE ÉQUIPE

À l'ANEF, le réfectoire était sombre et bruyant, les sanitaires collectifs, et les 22 chambres exigües. À L'îlot,



REPÈRES

L'association de gestion « Le Relais » gère sept établissements et/ou dispositifs sur les territoires de Lyon et Villeurbanne :

- Le Foyer de jeunes travailleurs Jacques Monod, de 140 logements.
- Le Foyer de jeunes travailleurs, de 104 logements.
- Le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale Rivages de 30 places pour femmes seules avec ou sans enfant
- Un service d'Intermédiation Locative pour hommes, femmes, couples avec ou sans enfant) âgés de 18 à 30 ans dont la situation sociale ou économique ne permet pas l'accès à un logement dans la Métropole de Lyon
- Le Foyer ANEF, pour douze adolescentes.
- La boussole (8 appartements diffus)
- L'îlot, lieu d'accueil de 6 places pour jeunes filles en errance.

rePortaGe

ancien atelier de menuiserie réaménagé, les chambres sont spacieuses et ont toute des styles et des tailles différentes ce qui participe à renforcer l'accueil individualisé de chacune. Deux des chambres possèdent leur propre douche, les quatre autres partagent des sanitaires pour deux filles. Le rez-de-chaussée est très lumineux et dehors, un grand jardin termine de renvoyer l'image d'un endroit apaisé et chaleureux.

« Pour des jeunes filles qui ont souvent grandi dans des espaces socialement précarisés, sans chambre à elles, en suppléant souvent leurs parents pour s'occuper de leurs frères et soeurs, ce cadre leur envoie un message assez efficace : *ici, tu es chez toi.* »

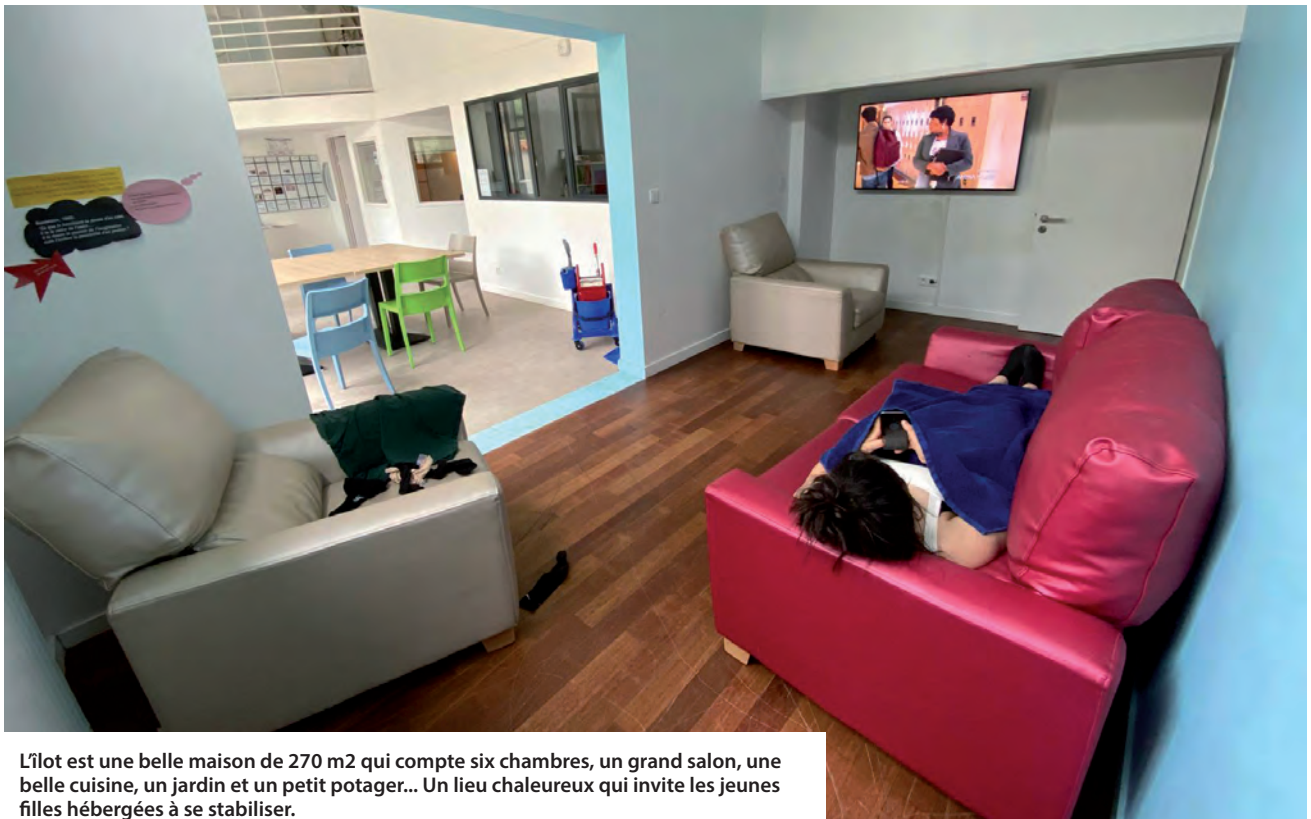
Le personnel de L'îlot est constitué de 7 éducateurs, d'une maîtresse de maison qui s'occupe des repas et du ménage, de deux veilleurs de nuit, d'une coordinatrice d'équipe. Une cheffe de service, mandatée également sur le foyer ANEF et le dispositif d'appartements diffus passe quotidiennement. Une psychologue intervient aussi un jour et demi par semaine (lire l'encadré).

Aussi attentionné que soit l'encadrement, il ne faut pas pour autant idéaliser le tableau. Dès l'ouverture de

L'îlot, des voitures de proxénètes et des « lover boys » (ces hommes qui sont à la fois petit ami de la victime et son proxénète) stationnaient devant la grille du bâtiment. Ils connaissaient déjà les filles qui y sont logées et l'adresse fut vite connue. « Et presque aussitôt, déplore Mathias Cornu, il y eut des faits de violence et des intrusions. Nous nous sommes résolus à installer une caméra qui filme l'entrée du jardin ; cela rassure autant les filles que le personnel. »

UN CHOIX QUI N'EN EST PAS UN

Car plus que jamais, il y a une emprise de la prostitution au sein même des établissements. Le foyer ANEF était d'ailleurs devenu un lieu d'identification de potentielles nouvelles recrues par les proxénètes... mais aussi par les jeunes filles qui y étaient hébergées ! En effet, les responsables de réseaux poussent les filles qui sont déjà dans leur giron à convaincre d'autres adolescentes de rejoindre leur réseau. « Ces hommes ont tout à y gagner, explique Adriane Boutan, coordinatrice et chargée de formation chez Amicale du Nid de Lyon, réseau associatif qui accompagne les personnes en situation ou en danger



L'îlot est une belle maison de 270 m2 qui compte six chambres, un grand salon, une belle cuisine, un jardin et un petit potager... Un lieu chaleureux qui invite les jeunes filles hébergées à se stabiliser.



L'une des 6 chambres de L'îlot. Toutes sont spacieuses et ont des styles et des tailles différentes ce qui participe à renforcer l'accueil individualisé des jeunes qui les occupent.

de prostitution. D'abord, parce que ces jeunes filles vont plus facilement convaincre d'autres jeunes du même âge de basculer à leur tour. Ensuite, parce qu'une fois que les jeunes prostituées 'montent en grade' en devenant recruteuses, il leur est beaucoup plus compliqué de sortir du réseau. Elles ont enfreint la loi et les proxénètes ont un moyen de pression de plus sur elles. »

Mathias Cornu constate que la plupart des filles qui « tombent » dans la prostitution ont souvent grandi dans un environnement familial extrêmement déconstruit, ont été témoins de violences conjugales, ont été victimes de diverses formes de maltraitements, d'abus sexuels, d'inceste parfois. « Un terrain qui les a beaucoup fragilisées, et devant les promesses d'argent, de vêtements, de cadeaux, de vacances... faites par des proxénètes à peine plus âgés qu'elles, ces jeunes ont vite les yeux qui brillent. Elles ont l'impression d'être appréciées et d'accéder à des milieux auquel elles n'auraient pas accès autrement. »

L'entrée en prostitution démarre parfois presque insi-

dieusement, par une rencontre, un ami qui installe une relation affective, voire amoureuse, et qui devient peu à peu un donneur d'ordres, violent, ou leur vante l'argent rapide qu'elles obtiendraient par des relations sexuelles tarifées. Mais, aujourd'hui, le recrutement et la mise en relation avec les clients passent majoritairement par les réseaux sociaux et Internet. Les filles peuvent donc être plus ou moins dépendantes d'intermédiaires, mais dans tous les cas, l'emprise et la perte de contrôle sont conséquentes.

« L'exploitation sexuelle des mineurs est très difficile à prendre en charge parce que les jeunes sont généralement embarquées dans cette mécanique sans s'en rendre compte totalement », précise Marie-Laure Chambe, la coordinatrice de L'îlot. Au début, elles ont l'impression qu'elles choisissent leur vie, qu'elles maî-

DES CHIFFRES ET DES ÊTRES

Selon l'association Agir contre la prostitution des enfants, entre 15 000 et 25 000 mineurs se livreraient à la prostitution en France. Une estimation qui a plus que doublé depuis 2021.

Le Dispositif de Lutte contre la Prostitution des Mineurs (section spécifique du 119, mise en place en avril 2023) vient de présenter son premier bilan.

En 2023, 143 situations ont été suivies par le biais de 439 prises de contact. 59 départements sont concernés, tant sur des zones urbaines que rurales.

On y apprend que :

- 94 % des mineurs signalés sont des filles, 5 % des garçons et 1 % des personnes transgenres.
- Ces jeunes ont, en moyenne, 15 ans, mais le service note, ces derniers mois, l'augmentation des signalements pour des enfants 12 ou 13 ans.
- Les mères sont les premières lanceuses d'alertes (71 %). Les professionnels (ASE, police, gendarmerie, Éducation nationale, soignants...) sont à l'origine de 20 % des signalements
- 62 % des mineurs concernés étaient déjà identifiés par les services de l'ASE.

L'ŒIL DE LA PSY

Sandie Burdeau, psychologue, intervient à L'îlot depuis son ouverture, un peu plus de 10h par semaine. Elle nous présente comment elle travaille auprès des jeunes.

Comment intervenez-vous au sein de L'îlot ?

Les temps en individuels s'organisent soit à la demande de la jeune, soit sur proposition de l'équipe éducative. Les entretiens psychologiques peuvent être proposés après un événement dans le parcours de la jeune (une mise en danger, un acte de violence...) ou lorsqu'une jeune dépose des événements graves de son parcours auprès des éducateurs.

La pratique au sein de L'îlot s'est construite en « aller vers ». Je suis présente dans les temps de la vie quotidienne. Je participe donc au temps de repas, mais je suis également présente dans la maison dans les temps informels. Il m'est arrivé de regarder la télévision avec les jeunes filles par exemple.

Je propose aussi des activités à médiation thérapeutique (peinture, argile...) en petits groupes. Nous parlons de l'activité avec les filles au repas, puis à l'heure convenue, je m'installe avec un éducateur et nous commençons l'activité, que les filles soient présentes ou non. Elles se joignent généralement à nous, pour un temps plus ou moins long.

Des temps d'entretiens en individuel sont possibles. Ils se déroulent dans leur chambre ou sur un temps à l'extérieur de la structure si besoin, le bâtiment où se trouvera bientôt mon bureau étant en travaux.

Quels sont vos objectifs ?

À la différence des éducateurs, je ne me positionne pas sur le respect du règlement, du cadre : je n'ai pas cette contrainte de faire respecter les règles.



Les séances de socio-esthétique aident les jeunes filles à se réapproprier leur corps avec lequel elles ont un rapport compliqué, marqué par les violences.

Je peux donc m'en décaler pour être dans l'écoute, dans le questionnement pour les amener à une forme de compréhension de ce que les jeunes mettent en place, de leurs comportements. Je participe aux réunions d'équipe et donc aux réflexions quant aux situations des jeunes filles et aux actes qu'elles posent. En étant moins dans l'action du quotidien, on peut être plus dans la mise en sens, mais c'est un dialogue continu avec les éducateurs pour vérifier que les hypothèses sont justes ou non. Pour celles que je rencontre individuellement, il peut y avoir un travail autour du traumatisme psychique, mais ce n'est pas forcément le cas. De manière générale, je dirai que le travail du psychologue à l'îlot est « pré – thérapeutique ». C'est-à-dire qu'il ne relève pas du soin à proprement parler, mais que son objectif est justement de pouvoir permettre au patient d'accéder au soin. Les jeunes filles que nous accueillons sont plutôt réfractaires au soin psychique, pour différentes raisons : elles n'ont rencontré que des psychologues dans le cadre d'évalua-

tion de l'ASE, elles ont été « déçues » par des psychologues (qui, par exemple, ont dû faire des signalements et donc rompre le secret), ou plus simplement, rencontrer un psychologue va trop réveiller les traumatismes psychiques... Donc, ma position va être de permettre une rencontre avec un psychologue dans un cadre différent de celui du bureau d'entretien. Puis, de les amener à verbaliser leurs vécus, leurs émotions, jusqu'à ce qu'elles puissent être dans une demande de soin. Je travaille donc en réseau avec différentes structures de soin pour pouvoir orienter les jeunes filles le moment venu.

Comment regardent-elles leur propre situation ?

C'est une question complexe à laquelle il est difficile de répondre de manière synthétique.

Par rapport à leur situation, il y a déjà un rapport difficile au placement familial à travailler avec ces jeunes filles. Le fait de ne plus être auprès de leurs familles est douloureux, surtout que certaines sont très jeunes. Sans utiliser

le terme « victime », elles peuvent alors dire que c'est « à cause du placement » qu'elles sont comme elles sont. Pour ce qu'elles vivent lors de leurs fugues, elles peuvent se montrer désabusées, voire fatalistes. Elles ne se présentent que rarement comme victimes, car c'est une position passive, trop douloureuse. Elles vont donc souvent présenter à l'inverse une position de défiance, souvent comprise comme de la provocation, qui va leur rendre leur situation plus supportable. C'est tout un fonctionnement à déconstruire, ce qui ne peut être fait qu'auprès de professionnels en qui elles ont confiance : il faut se sentir en confiance pour se découvrir vulnéra-

ble quand on n'a connu que la violence ou l'abandon comme réponse.

Quel est leur rapport à l'affection, l'attention, l'amour ?

Tout cela impacte forcément leur relation à l'affect, à l'attachement. Elles se défendent souvent de la relation, par crainte d'être encore déçues, trahies, abandonnées... Quand le lien est créé, elles peuvent parfois dire comme cela leur est difficile de recevoir de l'attention, de l'intérêt et donc une forme d'affect, venant de la part de professionnels quand elles ne l'ont pas – ou mal – reçu de la part de leur propre famille. Cela leur fait intensément vio-

lence, car cela marque d'autant plus les défaillances de leurs environnements.

Quel est leur rapport à leur corps ?

Le rapport au corps est très difficile, il est également marqué par la violence vécue. Les jeunes filles peuvent par exemple ne pas en prendre soin : l'hygiène corporelle nécessite un accompagnement éducatif et elles n'ont que rarement engagé des soins médicaux usuels (pas de médecin traitant...). Au contraire, le corps est le théâtre préférentiel de l'expression de leur souffrance : par le biais de scarifications, par exemple.

trisent leur choix, qu'elles 'gèrent', comme elles disent. Mais c'est un leurre. Elles basculent assez vite dans quelque chose qui les dépassent et sur lequel elles n'ont plus beaucoup de prise. »

UNE AUTORITÉ BIENVEILLANTE

C'est tout cela que l'équipe d'éducateurs et d'éducatrices de L'îlot tente de corriger. « Chez nous, il n'y a pas de journée type, lance Léa Alves Da Fonseca, éducatrice spécialisée de l'établissement. C'est d'abord nous qui nous adaptons à elles. Notre premier objectif est de leur permettre d'avoir un lieu où elles peuvent venir se reposer, se stabiliser, s'apaiser. Elles doivent d'abord trouver de repères avant de pouvoir envisager de reprendre une

formation, retrouver une structure ASE classique, retourner à l'école... »

Les filles qui posent leur valise à L'îlot ont toutes une histoire différente, mais elles partagent des difficultés similaires, notamment en matière de relation à l'autre. « Elles ont beaucoup de mal à comprendre qui leur veut du mal et qui leur veut du bien, qui est protecteur, qui est violent, analyse Mathias Cornu. Elles ont confiance en peu de monde et encore moins dans les adultes ; elles se méfient des mains tendues... »

La colonne vertébrale de toutes les interactions des éducateurs du Relais avec ces jeunes filles repose sur la bienveillance, l'écoute sans jugement et non conflictuelle ou encore à leur faire comprendre que poser des règles de vie, de comportements, de vocabulaire ou d'horaires n'est pas une posture d'autorité malveillante. « Nous ne sommes pas dans la tolérance absolue de tous leurs comportements, il y a des règles qu'elles doivent respecter. Mais nous ne sommes pas dans une approche punitive et moraliste, confirme Léa Alves Da Fonseca. Ces jeunes vivent des choses compliquées à l'extérieur, nous n'en rajoutons pas. Elles ont besoin de cette permanence d'un lien comme celui que nous leur offrons, un lien qu'elles ne trouvent nulle part ailleurs. »

Cette approche avait déjà été mise en place à l'ANEF, mais elle prend toute sa pertinence, et son efficacité, dans le cadre plus intime de L'îlot. Ainsi, lorsqu'une des adolescentes rentre de fugue, là où dans une MECS, elle se ferait sans doute d'abord rappeler à l'ordre, les



Réunion de l'équipe d'éducateurs de L'îlot.

éducateurs de L'îlot vont prendre le temps de l'accueillir avec le plus d'attentions et de bienveillance possible. Si la chambre de l'une d'elles est dans un état de désordre total, les éducateurs viendront l'aider à ranger et non lui donner l'ordre de le faire. « C'est, un moyen simple et efficace d'entrer en contact avec elle, de nouer une relation de confiance, ajoute Marie-Laure Chambe. Cela passe aussi par de petites choses, comme regarder avec elles une série télé, les inviter à donner un coup de main pour préparer le repas, pour jardiner. Avant de pouvoir travailler avec elles, il faut gagner leur confiance. »

PARLER, ACCOMPAGNER

Tous les éducateurs ont été formés à la question de la prostitution des mineurs par l'association l'Amicale du Nid. Avant même l'ouverture, l'équipe de direction et certains éducateurs du foyer ANEF y avaient été sensibilisés. « Être sensibilisés, explique Adriane Boutan, c'est être vigilant aux signaux d'alerte et c'est surtout s'autoriser, en tant que professionnel, à verbaliser la prostitution comme étant une violence et non pas comme une forme de sexualité, ou une entrée en sexualité. » Car même si la majorité sexuelle est fixée à 15 ans, lorsqu'un majeur a une relation d'ascendance sur un mineur, alors celui-ci est considéré comme victime. « La prostitution, poursuit la chargée de formation de l'Amicale du Nid 69, n'est pas une liberté sexuelle, c'est du ressort des violences sexuelles caractérisées, pénalement condamnable. » Un distinguo que les jeunes qui se prostituent n'ont pas, elles-mêmes, en tête. Les éducateurs du Nid sont toujours partenaires de L'îlot. Ils viennent toutes les 6 semaines échanger avec les professionnels et assurent, une fois par mois, un temps de présence pour les jeunes filles.

L'un des objectifs recherchés par les éducateurs de L'îlot est, selon le terme choisi par Mathias Cornu, « d'autoriser les jeunes filles à régresser », autrement dit, de les amener à retrouver des comportements d'adolescentes de leurs âges.

Pour les aider dans cette reconquête d'elles-mêmes, l'équipe fait aussi intervenir une professionnelle pour des activités de socio-esthétique qui peuvent prendre des formes diverses : apprendre à se maquiller « normalement », à fabriquer ses propres produits de soin sains, se faire masser, coiffer... Une façon de réinvestir leur corps pour des adolescentes qui manifestent des effets de dissociation entre elle et leur corps.

Plusieurs fois par mois, une spécialiste vient avec un chien pour des ateliers de « câlinothérapie » extrêmement apprécié de toutes comme le sont les séances d'équithérapie, régulièrement proposées hors du foyer. « Ces moments renvoient à la question de l'affection du dominant et du dominé, du prendre soin. On n'est pas seulement le maître de l'animal, on crée une relation qui n'est pas basée que sur l'autorité », explique le directeur.

Grâce à tout cela, les filles finissent par se confier... beaucoup. « Elles nous racontent les rencontres qu'elles font, ce qui se passe pendant leur nuit, pendant leur fugue..., confirme Marie-Laure Chambe. Mais plus pour se décharger d'un poids que pour attendre une solution. Quand on leur en propose, elles ne sont d'ailleurs généralement pas prêtes à les mettre en œuvre ». La psychologue Sandie Burdeau constate, elle aussi, que les jeunes filles « arrivent, à certains moments, à expliquer ce qu'elles ont vécu dans une forme de 'déversement'. L'étayage est nécessaire (position d'écoute active avec des relances, des questions), mais, même ainsi, la verbalisation des ressentis, des vécus émotionnels est très difficile. Elles vont plutôt s'exprimer par ce que l'on appelle 'le langage du corps et de l'acte' : par des gestes, des postures, des mimiques, et leurs actes et passage à l'acte. »



L'un des objectifs recherchés par les éducateurs de L'îlot est d'amener les jeunes filles à retrouver des comportements d'adolescentes de leurs âges. Les séances de jeux de société font partie de ce chemin vers une forme de "régression".

QUELLE STRATÉGIE NATIONALE ?

Le 2 mai 2024, Aurore Bergé, alors ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, a présenté la « Première stratégie interministérielle de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle ». L'un des axes de celle-ci concerne la lutte contre la prostitution des mineurs et vise à poursuivre le plan lancé en 2021.

Selon les informations partagées par le gouvernement, cette lutte devait passer par la prévention, en intégrant le risque prostitutionnel dans le programme d'éducation à la vie sexuelle et affective « dès le secondaire ».

La prise en charge devait, elle aussi, être améliorée via le développement de la plateforme nationale d'écoute dédiée et par le financement de « maraudes numériques ». Un appel à projets de 3 millions d'euros par an pour trois ans devait être lancé dès 2024 à cette fin. Et 6 millions devraient être dédiés à la lutte contre l'exploitation des mineurs.

À voir si ces orientations pourront être maintenues après les élections législatives.

COMPRÉHENSION, OUI, LAXISME, NON

Si l'équipe de L'îlot parvient donc à partager de beaux moments, des temps apaisés et de complicités avec les jeunes accueillies, les conflits, parfois violents, sont aussi très nombreux, entre filles comme envers les personnels « Elles ne connaissent que les rapports de force et elles attendent de nous que l'on réponde de la même manière, soupire Léa Alves Da Fonseca. Nous devons leur montrer qu'il existe autre chose que des interactions de domination. Nous sommes toujours sur un fil, car ces jeunes femmes sont aussi très souvent des autrices de violences parfois graves, et nous ne les occultons pas. Mais lorsqu'on ne se reconnaît déjà pas victimes, comme c'est leur cas, se reconnaître agresseur est encore plus compliqué. »

Pour redonner du sens à ces notions, chaque fois qu'il y a des faits de violences, des voitures qui rôdent ou des hommes qui viennent chercher des filles la nuit, l'équipe de L'îlot fait un signalement au Parquet. « Nous travaillons depuis très longtemps avec la police et la Justice qui peuvent se servir de nos informations pour leurs enquêtes », confirme Mathias Cornu. Les jeunes filles ne vivent évidemment pas bien ces signalements, certaines crai-

gnant sans doute des représailles. Mais c'est aussi une manière de leur faire comprendre que ce qu'elles vivent n'est pas normal. Une mineure de 15 ans, même si elle choisit de monter dans une voiture, reste la victime d'un agresseur. »

D'ABORD UNE QUESTION D'HUMANITÉ

Il est encore trop tôt pour tirer un bilan du fonctionnement de L'îlot, de ses avantages et de ses limites. Et bien qu'aucune durée maximale de séjour n'ait été prévue pour les filles hébergées, certaines ont déjà dû quitter l'établissement en raison de comportements qui rendaient impossible la cohabitation avec les autres filles et le personnel. Pas de quoi remettre en cause l'ensemble de ce jeune projet. D'autant que, comme le note Mathias Cornu, la plupart ont adopté ce lieu de vie. « Elles sont plus souvent présentes dans nos murs que ce que nous avons supposé à l'origine. La tolérance dont nous faisons preuve ne signifie pas qu'elles vont en profiter inconsidérément. » Et, ajoute Marie-Laure Chambe, « lorsqu'elles fuguent, elles nous donnent toujours de leurs nouvelles, nous indiquent souvent où elles sont et quand elles vont rentrer. »

Pour Adrienne Boutan, L'îlot a parfaitement sa place dans un éventail de dispositifs, mais il n'est pas non plus une solution adaptée à toutes les situations. « C'est pertinent pour des jeunes qui sont déjà très ancrées dans la prostitution, détaille la spécialiste. Par contre, pour une jeune qui commencerait à être confrontée à ce type de problématique, qui verbaliserait vite son malaise et qui pourrait donc en sortir rapidement, L'îlot ne serait pas le bon site d'accompagnement. »

L'équipe du Relais ne s'en cache pas, une structure comme celle-ci coûte cher à la collectivité locale, autour de 690 000 € par an. « Et il est normal que les responsables politiques fassent attention à la manière dont est dépensé cet argent public, ajoute le directeur. Il n'y aura jamais de baguette magique et les amener à reprendre le chemin de l'école ou d'une formation, prendra du temps, de l'énergie, de l'argent aussi. Notre pari, c'est que les jeunes de cet établissement seront demain des adultes qui auront moins besoin d'aides psychiatriques, qui trouveront plus facilement du travail... Mais en dehors de toutes considérations financières, qui peut accepter qu'on laisse des enfants de 13, 14 ou 15 ans être victimes d'exploitation sexuelle sans tout tenter pour les sauver ? C'est d'abord une question d'humanité. » ■



Parlons d'eux est une association composée de 11 bénévoles. Elle a pour but de sensibiliser le grand public et les politiques publiques à l'égard de la protection de l'enfance ; changer le regard négatif de la société envers les jeunes et professionnels de la protection de l'enfance ; faire valoir la parole des jeunes confiés, mais également promouvoir les opportunités professionnelles dans ce secteur. www.parlons-d-eux.fr

PARLONS D'EU'X ÉVOLUE...

Chers contributeurs, adhérents, soutiens et compagnons de route, après près de trois années d'efforts conjoints, marquées par des défis relevés ensemble et des avancées vers notre objectif commun, nous avons pris une décision d'une importance capitale, mûrie et sincère.



Photo officielle du "mariage" en présence d'une partie des équipes d'IM'PACTES et de Parlons d'eux, le lundi 6 mai 2024, à Paris, lors de l'inauguration du dernier projet d'IM'PACTES.

C'est avec une grande joie que nous vous annonçons que Parlons d'eux devient un projet de l'association IM'PACTES. Fondée par le Dr Greco et des bénévoles et équipes engagés, IM'PACTES s'engage à promouvoir la santé, l'éducation et l'accès à la culture des jeunes, avec une attention particulière portée aux victimes de violences. Cette union enrichit

IM'PACTES de nouvelles missions, notamment le recueil et la valorisation des témoignages de jeunes et de professionnels de la protection de l'enfance, qui étaient, comme vous le savez, au cœur de notre engagement.

Croyez-le, cette décision incarne notre volonté renouvelée de renforcer la protection de l'enfance à une

échelle encore plus vaste. C'est alors que, concrètement, Parlons d'eux ne devient, à l'échelle "légale", plus qu'un projet. Mais, au-delà de cette échelle, un projet avec encore plus... d'IM'PACTES !

Nos équipes s'allient avec une détermination renforcée à accompagner les plus vulnérables, tout en œuvrant activement à transformer la perception de la société et des politiques publiques concernant la protection de l'enfance, en donnant notamment la parole aux premiers concernés. À cet égard, nous tenons à exprimer une nouvelle fois notre profonde gratitude envers chaque bénévole et membre des équipes, dont le dévouement sans faille a permis à ces projets de devenir réalité au fil des années.

Chers soutiens, votre engagement est crucial dans cette nouvelle phase de notre chemin. Ensemble, nous continuerons à faire la différence pour les enfants, dans leur intérêt le plus supérieur.

Avec toute notre détermination et notre gratitude,

Signé: l'équipe de Parlons d'eux, désormais par IM'PACTES

LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES ENFANTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE NOUS REÇOIT

Le mardi 21 mai 2024, la délégation parlementaire aux droits des enfants a entendu les témoignages d'anciens enfants confiés de l'association les Oubliés de la République, de l'association Repairs ! et de Tony de l'association Parlons d'eux qui a témoigné sur les violences intrafamiliales



Lors d'une audition à l'Assemblée nationale, Tony, fondateur de l'association Parlons d'eux, est intervenu pour aborder le sujet des violences intrafamiliales qu'il a vécues durant son enfance. Il a partagé son parcours, évoquant comment il avait trouvé refuge à l'école et à la bibliothèque pour échapper à une situation difficile à la maison. Les signalements de l'école sur ses absences et mauvais traitements ont finalement conduit un juge à ordonner son placement.

Au cours de cette audition, Tony a aussi mis en lumière plusieurs sujets critiques sur la protection de l'enfance, établis par Parlons d'eux. Il a souligné la nécessité de dépolitiser la protection de l'enfance, insistant sur le coût social et financier de l'i-

naction. Il a également abordé l'importance de l'éducation pour les enfants placés, notant le manque de diplômés et de jeunes entrant dans l'enseignement supérieur parmi cette population.

Tony a dénoncé l'oubli fréquent des jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans les débats et politiques publiques. Il a pointé du doigt les conflits entre départements et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, notamment dans les cas complexes, et a souligné l'importance des contrats jeunes majeurs ainsi que le recours à la justice administrative, tel que prévu par la Loi Taquet de 2022.

Par ailleurs, il a exprimé ses inquiétudes sur la place des droits de l'enfant dans la société et l'importance

d'une prise en charge socio-culturelle sans complexités administratives, permettant aux enfants d'avoir une vie normale. Il a également insisté sur la nécessité d'une analyse de la pratique pour les professionnels afin d'éviter l'épuisement et a mis en lumière les impacts émotionnels des placements provisoires répétés, sources d'anxiété pour les enfants concernés.

Cette intervention de Tony vise à encourager les travailleurs sociaux à continuer leur précieux travail et à renforcer les mesures de protection de l'enfance pour assurer un avenir meilleur aux enfants en difficulté.

Pour visionner l'audition dans son ensemble et les témoignages courageux des jeunes anciennement confiés : <https://urlr.me/K5D1T>



SPEAK!



assospeak



Association SPEAK

LA FINE FRONTIÈRE ENTRE ÉDUCATION ET RÉPRESSION

En juin 2023, des « émeutes » urbaines ont éclaté un peu partout en France suite à la mort du jeune Nahel, 17 ans, tué par balle par un policier pour un « refus d'obtempérer ». Ces émeutes, en plus d'avoir déclenché beaucoup de grabuge urbain dans différentes grandes villes de France, ont rouvert des débats sur l'éducation, la parentalité et l'autorité.

De nombreux débats, prises de parole, et articles ont découlé de la mort de Nahel, 17 ans, le 27 juin 2023. Tous les partis politiques se sont aussi saisis du sujet en se servant de ce drame pour faire passer leurs idées sur l'éducation des enfants et des jeunes.

Des prises de paroles qui étaient parfois essentielles, mais toujours basées sur les observations des adultes sur les questions abordées. Les jeunes et les enfants n'ont pas été associés aux débats ni aux prises de décision. Pourtant, il s'agissait bien de leur avenir, de leur quotidien et de leurs difficultés à faire entendre leur colère. Aucune forme de violence ne doit être tolérée, dans le sens où la tolérer, ce serait faire perdurer l'idée selon laquelle la violence peut résoudre des problèmes de fond. En revanche, aucun enfant ou jeune ne devrait être tenu responsable de ce que notre incapacité d'adulte à communiquer et à se mettre à hauteur de jeunes suscite.

Les « émeutes » de l'été 2023 ont été en partie le reflet du manque d'écoute et de considération que de nombreux jeunes ressentent. La forme de leur révolte est bien sûr intolérable, mais elle nécessite d'être prise en



Marche blanche pour Nahel, à Nanterre, le jeudi 29 juin 2023

compte de manière très sérieuse. Puisque l'association SPEAK ! a pour objet associatif de « lutter et prévenir contre toutes les formes de maltraitances faites aux mineur.es et aux jeunes majeur.es de 18 à 25 ans », il nous a semblé nécessaire d'aborder la question de la violence systémique des adultes sur les enfants dans cet article.

LE RETOUR DE LA « DOMINATION DES ADULTES »

Il y a quelques semaines, le Premier ministre, Monsieur Gabriel Attal, prononçait un discours qui visait à

faire état de sa ligne politique en ce qui concerne la jeunesse. Étaient ciblés par ce discours, les jeunes qui commettaient des violences à l'entrée des établissements scolaires, et les jeunes auteurs de harcèlement ; puisque de grands drames ont eu lieu récemment dans ces cadres. Si l'idée de s'exprimer sur ces questions est totalement incontestable, la teneur des propos et des propositions nous a posé un grand problème dans l'équipe. En effet, par la répression pure et dure des mineurs auteurs, mais aussi par la « responsabilisation des parents dans l'éducation de leurs enfants », il

nous a semblé qu'une forme de réassurance de la domination des adultes sur les enfants et les ados (jusqu'à 25 ans selon l'OMS) était opérée. Pourtant, les récents travaux de commissions comme la CIIVISE en France ou la commission Laurent au Québec ont montré que la domination était l'un des fondements (si ce n'est le fondement) de la violence. Alors, pourquoi exercer une domination pour résoudre un problème de violence, lorsque l'on sait que des travaux sur la communication non violente ou l'accompagnement à la parentalité ont mené leurs fruits ? Comment peut-on être sûr que tel ou tel jeune qui commet des actes de violence sur ses pairs n'est pas lui-même victime de violences, si notre seule réponse est de punir et non de faire un travail de prospection sur la systémie de ce qui a causé les violences exercées ? Si, encore une fois, aucun acte de violence n'est excusable ou justifiable, nous sommes convaincus que tout acte de violence peut être mis en contexte. La mise en contexte peut permettre une prise en charge adaptée du jeune auteur pour que le phé-

nomène de récidive ne se mette en place. Si nous avons les moyens de mettre en place des internats éducatifs aussi rapidement, alors que de nombreux enfants en danger sont en attente de la mise en exécution de leur mesure de protection, alors nous pouvons investir dans la prévention. La prévention de la violence passe par l'accompagnement à la parentalité, mais aussi par des séances de sensibilisation faites dès le plus jeune âge. Plus vite les jeunes sont informés de leurs droits, des limites à ne pas franchir, moins ils se retrouvent démunis face aux situations qui les déstabilisent. Plus vite les jeunes sont sensibilisés, plus vite ils développeront l'empathie nécessaire à la compréhension de la portée de leurs actes à l'égard de leurs pairs.

Alors, il nous semble que la réponse du gouvernement par la répression pure et dure sans aucune autre forme d'accompagnement socio-éducatif est une affirmation de l'incompétence de la société à l'égard des souffrances éprouvées par ses enfants. Dans l'incompétence des adultes, il y a une forme de violence systémique, puisque

nous ne permettons pas aux jeunes d'avoir les clés de compréhension nécessaires pour qu'ils se développent dans une forme d'action communicative et non violente. Et, la domination adulte est d'autant plus une preuve de notre incompétence en termes de communication et d'éducation, que nous ne savons pas répondre autrement qu'en réprimant les enfants en nous plaçant en «sachants», sans jamais prendre en compte leur point de vue ni l'écosystème dans lequel ils évoluent.

La violence que les jeunes ont exercée dernièrement lors des émeutes ou envers leurs camarades d'école est tout aussi impardonnable que la violence de la réponse de nous, adultes, telle qu'envisagée ces dernières semaines par le gouvernement. Si nous mettions autant d'énergie à agir en faveur des enfants qu'en faveur d'un confort fantasmé; la société s'en porterait bien mieux. Les enfants, les jeunes sont des personnes à part entière. Leur voix doit compter autant que celle des adultes, voir plus dans le cas des décisions qui auront un impact direct sur leur quotidien. ■

Conseil de lecture : *Infantisme* de Laelia Benoit

La pédiatre Leila Benoit évoque la question de « l'infantisme » dans ce court essai publié au Seuil. Par *Infantisme*, elle entend les discriminations nombreuses dont sont victimes les enfants de la part des adultes. Elle montre aussi à quel point investir le champ de la pédagogie non-violente (et donc, exempte de rapports de domination) est primordial pour l'avenir de notre société, déjà bien trop nécrosée par des problématiques directement causées par la domination (patriarcat, inégalités sociales...). Elle insiste sur le fait que, éduquer sans violence ne peut être que bénéfique, tant nous avons à apprendre des enfants. Cet ouvrage fait écho au best-seller de Salomé Saqué *Sois jeune et tais-toi*, qui parle des discriminations subies par les jeunes de la part des adultes, et aussi des préjugés qui en découlent : « les jeunes ne s'engagent pas, ils préfèrent passer du temps sur leur téléphone... ».

La gendarmerie de Longvic, partenaire de SPEAK !



Pour ce numéro, nous voulions mettre à l'honneur notre partenariat avec l'école de gendarmerie de Longvic, et la promotion annuelle qui a tenu à mener des actions en

faveur des enfants victimes de violences. Grâce à leur mobilisation sans faille et à leur dynamisme, nous avons pu récolter 3460 euros. Cet argent sera utilisé pour les accompagnements des enfants et des jeunes, ou encore pour l'achat de matériel pour la mise en place de nos ateliers de prévention et de recherche-action. Un grand merci à eux ! Faire équipe est primordial, pour les jeunes et les enfants.



Il faut t

Dans l'esprit du proverbe africain "Il faut tout un village pour élever un enfant", SOS Villages d'Enfants propose dans cette rubrique un éclairage des divers enjeux de la protection de l'enfance illustrés par les programmes et actions qu'elle développe dans une logique de synergie entre acteurs afin de créer des alliances éducatives dans l'intérêt de l'enfant.

DÉTECTER ET AGIR CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES SUR MINEURS : UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DE SOS VILLAGES D'ENFANTS

PAR KARINE SENGHOR ET
FLEUR RIZZA TÉTÉLAIN



Depuis 2019, SOS Villages d'Enfants a mis en place en interne une ambitieuse dynamique de sensibilisation des salariés aux violences sexuelles faites aux enfants, accompagnée d'une prise en charge spécifique des victimes sur les plans thérapeutique, éducatif et judiciaire. Retour sur la genèse, le contenu et les effets de cette démarche globale encore peu développée dans les organisations de protection de l'enfance en France.

DES VIOLENCES AUSSI FRÉQUENTES QU'INVISIBILISÉES

Bien que la parole se soit libérée dans les médias ces dernières années, notamment grâce au mouvement #Metoo ou aux témoignages de victimes comme l'auteure Vanessa Springora (« Le Consentement », Grasset), les actrices Judith Godrèche et Adèle Haenel ou des sportives comme la patineuse Sarah Abitbol, le sujet des violences sexuelles sur mineurs reste peu abordé dans la sphère publique et encore moins dans la sphère professionnelle de la protection de l'enfance. Comme le rappelle Christophe Chabrier, Directeur des Activités chez SOS Villages d'Enfants, très investi sur ces questions, « nous tou-

chons là à l'interdit le plus fondamental de notre société. Le problème majeur auquel nous sommes confrontés de la part des adultes lorsqu'ils sont face à un enfant victime de violences sexuelles, est l'état de sidération qui va de pair avec le refoulement, et les empêche d'aller au-delà de leurs propres peurs ». Quant à l'inceste, c'est, rappelle-t-il, « le tabou le plus primaire, celui dont la transgression est la plus dérangeante à constater ». « Et quand un enfant parvient à se confier, ce qui est difficile à obtenir, nos oreilles se ferment tellement c'est terrible », ajoute Martine Nisse, ancienne éducatrice spécialisée, devenue thérapeute familiale et aujourd'hui Directrice du Centre des Buttes-Chaumont. Pourtant, plaide-t-elle, « il faut mettre

out un village...



en partage cette question entre les différents professionnels auprès des enfants, montrer en quoi c'est un enjeu, car on souffre d'une grande ignorance sur ces questions dans le secteur de la protection de l'enfance». Conséquence, une majorité d'enfants victimes de violences sexuelles souffrent en silence et cheminent vers l'âge adulte avec de lourds traumatismes.

Dans les villages d'enfants SOS comme dans tout autre lieu de placement les équipes peuvent être confrontées à la problématique des violences sexuelles sur mineurs dans une multitude de configurations. Comme l'explique Martine Nisse, directrice du Centre des Buttes-Chaumont spécialisé dans la prise en charge des victimes et auteurs de violences, il peut s'agir de situations « de violences sexuelles ayant eu lieu avant le placement et non détectées qui se dévoilent, de situations de violences se poursuivant dans le cadre familial que l'on ignore et que l'on découvre », ou encore de « la survenue de violences

sexuelles nouvelles infligées par un autre enfant ou un adulte dans le nouveau cadre de vie de l'enfant ».

Des situations rencontrées en protection de l'enfance qui ne sont qu'un écho très partiel d'un phénomène qui concerne la société tout entière dans des proportions saisissantes, puisque selon le Conseil de l'Europe, dont les chiffres font autorité, un enfant sur cinq serait victime de violence sexuelle en Europe (viols, attouchements sexuels, harcèlements et agressions sexuelles, exhibitionnisme, exploitation sous forme de prostitution et de pornographie, chantage et extorsions sexuelles en ligne...). Parmi eux, 70 à 85 % connaissent leur agresseur et dans la majorité des cas c'est une personne en laquelle ils ont confiance.

En France, le gouvernement estimait en 2023 que 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, dont 77 % au sein de la famille (estimation CIIVISE). Un sondage Ipsos pour l'asso-



Il faut to

ciation « Face à l'inceste » rendu public en novembre 2020 affirme également « *qu'1 Français sur 10 se déclare avoir été victime d'inceste (...) soit 6,7 millions de personnes à travers le pays, et parmi elles, 78 % de femmes* ». Si la prudence doit rester de mise sur ces chiffres, ils dévoilent à tout le moins un phénomène d'ampleur.

Au sein de SOS Villages d'Enfants, nous avons choisi d'agir en interne en lançant une dynamique forte qui doit permettre de mieux détecter et mieux accompagner les victimes, mais aussi apporter un soutien plus structuré aux enfants et une maturité professionnelle sur ce sujet.

DES ENFANTS « VERROUILLÉS DANS LE SILENCE »

Derrière ces chiffres il y a des enfants en souffrance, « verrouillés dans le silence » selon les termes de Martine Nisse. « *Pendant l'attaque* », explique-t-elle, « *l'enfant devient un objet. C'est l'anéantissement. L'enfant s'adapte car les menaces de l'auteur vont maintenir la terreur* ». Elle explique que le cerveau, face au stress extrême provoqué par l'agression sexuelle, va mettre en place des « *mécanismes neurobiologiques de survie et d'adaptation comme la fragmentation post-traumatique qui s'opère alors et se traduit par une anesthésie émotionnelle, un sentiment d'étrangeté, de déconnexion, puis suivent les troubles de la mémoire et le refoulement. Et quand le refoulement n'est pas trop grand, il s'accompagne pour une grande partie des enfants d'un sentiment de culpabilité et de honte* ». En parallèle, chez les enfants prépubères, cela peut provoquer « *un arrêt de leur développement et des difficultés dans leurs performances cognitives. Les conséquences de ces traumatismes se manifestent de façons très diverses et souvent cumulées chez les enfants et les adolescents, comme des troubles de la sexualité ou des comportements sexualisés par exemple* ». Les conséquences de ces traumatismes se manifestent de façon très diverse et souvent cumulée chez les adolescents : troubles du sommeil et de la santé,

difficultés de communication, décrochage scolaire, repli sur soi, conduites à risque, tentatives de suicide... À l'âge adulte, aux souffrances psychiques pourront s'ajouter une santé fragile, des difficultés d'intégration sociale et même un taux d'accidents décuplé.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Livre « *Quand la famille marche sur la tête, inceste, pédophilie, maltraitance* », de Martine Nisse et Pierre Sabourin, éditions du Seuil, octobre 2004.

Congrès international EFTA-CIM « *Violences sexuelles intrafamiliales : sortir ensemble du déni* », les 28, 29 et 30 octobre 2024. Retrouvez le programme ici : <https://urlr.me/bnHwr>.





FORMATIONS DE TOUS LES ACCUEILLANTS, POLITIQUE DE PROTECTION DES ENFANTS : UNE ACTION INTERNE À GRANDE ÉCHELLE

SOS Villages d'Enfants a pris le sujet à bras le corps dès 2018, puisqu'à ses actions de plaidoyer contre les violences faites aux enfants, s'ajoute depuis plus de 6 ans, en interne, une dynamique de grande ampleur pour améliorer la détection des violences sexuelles et l'accompagnement des victimes. Comme le rappelle Christophe Chabrier, « dès 2018, SOS Villages d'Enfants s'était associée à la campagne de communication lancée par de grands médias pour lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants, et s'était impliquée aux côtés de Bayard Presse dans la réalisation d'un livret pour sensibiliser les enfants eux-mêmes ». « Mais, c'est dans les mois qui ont suivi que

le sujet a été pris 'à bras-le corps' au sein de l'association, explique-t-il. Une prise de conscience collective s'est opérée sur le fait qu'on n'abordait pas assez directement ces violences sexuelles contrairement aux autres types de violences, et qu'il fallait agir en interne pour monter en compétences sur ce sujet, s'y plonger de manière plus concrète, pour mieux y répondre ». Orientation d'autant plus fondée qu'elle entre en résonance avec la « Politique de protection des enfants » de SOS Villages d'Enfants formalisée depuis 2019. « Pour mémoire, précise Christophe Chabrier, cette politique déclinée dans un document remis à l'ensemble de nos collaborateurs est un cadre formel édicté par SOS Villages d'Enfants France dans le sillage de la certification 'Keeping Children Safe' obtenu en 2017 par la Fédération internationale SOS Villages d'Enfants. Ce cadre qui fait référence au projet asso-



Il faut to

ciatif de l'association, à ses valeurs, à son attachement au respect de la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE), rappelle les principes qui doivent guider l'association pour assurer la protection des enfants qu'elle accompagne contre toutes les formes de violence ». Restait à décliner tout cela concrètement sur le terrain. Un référent associatif de protection des enfants a été mis en place au sein de l'association ainsi que des cellules locales et une cellule nationale pour le traitement et la réponse aux incidents de protection des enfants.

Cette démarche a été mise en œuvre avec le Centre de thérapie et de formation des Buttes-Chaumont en direction des équipes des villages d'enfants et des enfants victimes de violences sexuelles. Martine Nisse, sa fondatrice, qui officie avec son équipe, confirme le caractère inédit d'une telle démarche dans le champ de la protection de l'enfance : « *Le fait que ce soit l'association qui soit venue nous cher-*

cher et pas l'inverse signifie que la démarche était réfléchie, avec une volonté assumée d'ouvrir les oreilles sur cette problématique et d'agir ». Cela s'est traduit d'abord par une vaste action de formation-sensibilisation aux violences sexuelles qui se déploie toujours dans l'ensemble des villages d'enfants SOS. Elle concerne la majorité des salariés, par groupes à tour de rôle : directeurs d'établissements, référents Protection de l'enfant, éducatrices familiales, aides familiales, éducateurs spécialisés, psychologues. Objectifs : mieux détecter les violences, en parler avec les enfants (faciliter le dévoilement) et agir pour donner une suite par un signalement approprié aux autorités et des actions psychoéducatives adaptées. Depuis 2020, ce sont plus de 400 professionnels de chez SOS Villages d'Enfants qui ont été formés.

Du côté des professionnels travaillant au sein des villages d'Enfants SOS, il s'agit notamment de les aider à détecter les symptômes ou signes pouvant



out un village...

évoquer des agressions sexuelles. Marie, éducatrice familiale, raconte combien elle et ses collègues ont apprécié cette formation. « Elle nous apporte des clés de décodage et d'alerte face à ces petits signes qui doivent nous mettre la puce à l'oreille »

RECEVOIR LES CONFIDENCES PUIS SOIGNER

Au-delà de la détection, la formation doit « permettre aux intervenants de recevoir les confidences de l'enfant », tient à préciser Martine Nisse. « C'est fondamental car l'enfant ne se dévoilera que s'il sent que le ou la professionnelle peut le supporter ». Du côté des directions ou encore des psychologues, la formation permet d'être outillé pour signaler rapidement et avec les mots justes les incidents et contribuer le plus efficacement possible à la mise en place des procédures judiciaires. Plus globalement, pour les équipes, dans leur pluridisciplinarité, la formation permet de surmonter les situations d'inconfort que suscitent ces situations de violence, et d'échanger plus aisément et de manière moins subjective pour mieux accompagner les enfants victimes.

C'est là le second volet du partenariat avec le Centre des Buttes-Chaumont. Pour aller plus loin dans la prise en charge thérapeutique des victimes, SOS Villages d'Enfants se tourne, quand c'est adapté à la situation, vers le Centre des Buttes-Chaumont, et ce, sans attendre d'avoir la certitude que l'Aide Sociale à l'Enfance participera au financement. Dans ce centre de thérapie familiale cofondé par Martine Nisse et le psychiatre Pierre Sabourin, on propose une prise en charge thérapeutique aux victimes et auteurs de violences familiales et extra-familiales, articulée avec un accompagnement social et les procédures judiciaires adaptées. Le centre s'appuie depuis plus de trente ans sur « l'approche stratégique et les thérapies systémiques de réseau ». Derrière ce vocable se cache un accompagnement original qui a fait ses preuves. L'expression de l'enfant sous toutes ses formes (verbale, gestuelle, dessins...) est un élément central mais également celle des

accompagnants, voire de la parentèle. « Chacun à sa partition à jouer », explique Martine Nisse. Des outils comme le génogramme sont utilisés : « cette sorte d'arbre généalogique inversé qui permet de faire collectivement un repérage graphique de l'entourage de l'enfant, de son histoire, des relations... ». Il y a aussi une clinique pour les peluches, « car les peluches sont souvent des témoins, et cela permet d'inviter l'enfant blessé à venir du côté des soignants ». La thérapeute raconte qu'à l'issue de la thérapie certaines peluches seront guéries et récupérées, d'autres ne seront pas réclamées... souvent celles qui ont été « utilisées » par les auteurs.

Les résultats de cette prise en charge, c'est Marie qui en parle le mieux. Elle l'a vécue de l'intérieur dans le cadre du suivi de Zoé et de Lola qui ont assisté à six séances chacune au rythme d'une par mois, auxquelles participaient Marie, la psychologue et l'éducateur référent, Martine Nisse et une autre thérapeute familiale. « À chaque séance, il y avait du mieux chez les filles et à l'issue le résultat est impressionnant. Ce ne sont plus les mêmes, elles sont libérées de la culpabilité. Entre Zoé et moi, les tensions qui ont si longtemps existé, se sont apaisées. Elle commence à prendre soin d'elle, et nous arrivons même à plaisanter ce qui n'était jamais arrivé auparavant ». Marie qui a tant douté de ses compétences et de sa capacité à rester mère SOS, l'affirme aujourd'hui sans hésitation : « Je ne changerais pour rien au monde de métier ». ■

Retrouvez toute l'offre de formation de SOS Villages d'Enfants à l'adresse suivante : <https://url.me/j3nzD>.

Pour toute demande de formation ou de renseignement, vous pouvez également contacter : Fanny Hug, responsable du développement des compétences,

8 villa du Parc de Montsouris 75014,
01 55 07 25 21
dac.formation@sosve.org

« L'ÉDUCATION, ÇA SE PARTAGE ? »

L'Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité (L'Unapp) a mené une recherche-action sur les ressources des familles et de leur entourage en situation de vulnérabilité. Celle-ci a été menée avec deux sociologues, Catherine Delcroix et Bénédicte Goussault, avec le soutien de plusieurs partenaires : Apprentis d'Auteuil, Les sauvegardes Inalta et Arsea, l'université de Strasbourg, le laboratoire Dynamie et la Cnape.

Les riches enseignements de celle-ci sont détaillés dans l'ouvrage « *L'éducation ça, se partage ? Ressources des familles et de leur entourage* », publié chez L'Harmatan. Présentation de ce travail par Lise-Marie Schaffhauser, animatrice du pôle Innovation Recherche Valorisation et l'équipe de L'Unapp.

LE BPE : Quel était l'objectif de cette recherche-action et comment s'est-elle déroulée ?

L'Unapp : L'objectif était de comprendre de « l'intérieur » ce qui se passe lorsque des familles confrontées à des difficultés dans l'éducation de leur(s) enfant(s) font appel, ou sont confrontées, à des institutions en charge de leur apporter l'aide et le soutien nécessaire. Leurs ressentis « à parts égales » avec ceux des professionnels et des citoyens engagés dans des actions associatives, la confrontation des points de vue nous paraissait indispensable pour la compréhension de ce qui se joue dans la perspective de l'élaboration commune de propositions, de recherche de postures « adéquates » ouvrant à de nouvelles pratiques. Pour l'Unapp, qui inscrit le parrainage au nombre des « ressources des entours » dans des solidarités de proximité, cette recherche participe d'une dynamique de compréhension et d'action. Agissant comme « tête chercheuse » et « tête de réseau », nous avons développé une expertise pour

proposer de nouveaux cadres opérationnels afin de rendre « visible », compréhensible et opérant ce « lien de parrainage » pour chacun parent-parrain- enfant, institutions. Sa richesse et sa spécificité : sa reconnaissance publique via son « institution » comme un « lien d'attachement à la fois personnel et social » (lire les travaux de Serge Paugam et de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales sur « l'attachement social »).

La question des familles nous titille de longue date. Les perspectives ouvertes par l'expérience d'un Pôle d'Échange pour les Solidarités Éducatives PEPSE¹ nous ont convaincus d'aller plus loin. Après avoir porté ce travail avec d'autres, nous nous devons d'en valoriser les enseignements alors que tout concourt à en renforcer l'intérêt².

LE BPE : Comment s'est déroulée cette recherche ?

L'Unapp : Deux groupes de « recherche-action participative » - universitaires chercheurs en sociologie - pro-

L'UNAPP EN BREF

L'Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité rassemble en Collégiale au niveau National des Acteurs ou futurs acteurs du parrainage dans une diversité d'approches dans le champ de l'enfance, de la famille, de la protection de l'enfance, du handicap. Elle travaille à partir des apports historiques, anthropologiques, sociologiques, psychologiques, juridiques à la diffusion de la connaissance sur les usages et les effets du parrainage, au développement d'alliances avec tous ceux qui opèrent dans ces champs comme au soutien opérationnel des acteurs de terrain.

www.unapp.org
Contact.unapp@gmail.com

fessionnels - bénévoles associatifs - parents tous volontaires - ont été constitués sur deux territoires, à Colmar et au Mans pour tenir compte



L'Unapp : L'apport principal tient à la posture de chercheur prise par chaque participant : connaître et se former à une autre écoute moins axée sur la recherche de solutions que sur la compréhension. Tous en ont relevé l'intérêt et pu se rendre compte d'une tout autre teneur de la parole des familles, plus libres, plus responsables plus confiantes. Les autres apports en découlent. Les personnes ont ainsi pu apparaître telles qu'elles sont, dans leur dynamique familiale propre, pas seulement comme on les voit de l'extérieur, ni comme des « objets d'intervention ». Cela a donné tout son sens au terme de « discrédit », peu connu et donc peu utilisé par les institutions. Comprendre dans quelles situations les personnes se sentent discréditées, partir de ce qu'elles ressentent permet de sortir des représentations extérieures, des stéréotypes, voire des stigmatisations et d'agir au plus juste avec elles dans une nouvelle dynamique. Ont ainsi été rendues visibles les ressources personnelles des familles, leurs stratégies et tactiques pour mener à bien l'éducation de leurs enfants en s'appuyant sur ceux avec lesquelles elles se sentent en confiance, dans leur entourage (personnes et institutions, agissant à titre professionnel ou non). Ainsi, il leur est possible de sortir de certaines formes « d'étiquetage », de rompre certaines formes d'isolement, d'être reconnues dans leur capacité à agir, « *Laissez-moi vous aider à m'aider* ».

Parce que chacun a pu mesurer combien « on ne connaît pas les personnes qu'on croyait connaître », ont été mises en évidences les limites des approches habituelles, tels que les appuis « structurants » : « fausses pistes » liées aux insuffisances dans les

des réalités locales. Quarante personnes ont travaillé pendant 2 ans. Échanges approfondis sur les positions et/ou fonctions de chacun (phase nécessairement longue pour travailler « en confiance »), partage des concepts, élaboration du programme de travail- objectifs et méthodes. Un temps long a été consacré à l'apprentissage de la méthode de recueil des récits de vie avec expérimentations entre les participants. Le choix des familles à interviewer s'est fait au cours de débats chaque situation étant présentée par un « participant cher-

cheur ». Les phases de recueil des récits, des retours vers les familles, d'analyse et de propositions ont donné lieu à des échanges passionnants et... passionnés ! Les neuf familles, toutes volontaires, étaient très engagées dans la démarche, soucieuses de partager et de faire partager leur expérience de vie pour que « ça serve », se reconnaissant dans le travail final. L'ouvrage a été élaboré à partir du rapport de recherche.

LE BPE : Quels sont les principaux constats ?

évaluations des situations, réponses imparfaites, voire inadaptées, au moment T et/ou peu cohérentes dans la durée, insatisfaction des professionnels. Ont aussi été mises en évidence : logiques de management, mauvaises connaissances et difficulté d'articulation entre acteurs sur un même territoire, turn-over, manque de temps de reprise collectifs, « *Nous en faisons des enfants de la protection de l'enfance* », mais aussi les « *réussites collectives* » et les « *conditions de ces réussites* ».

LE BPE : Quelles préconisations en tirer pour les professionnels sociaux et, au-delà, pour la société civile ?

L'Unapp : L'écoute « jusqu'au bout » des familles, l'empathie à leur égard sont favorisées par la diversité d'un groupe d'interlocuteurs : professionnels, parents, bénévoles, personnes paires dans des situations voisines. Les « mots » des familles sont rarement rapportés et mis en exergue. Notre propos est de les partager, de les articuler avec ceux des co-chercheurs pour comprendre les logiques à l'œuvre, étape incontournable pour imaginer comment construire de véritables alliances éducatives. Rien de possible sans la reconnaissance d'une « chaîne des pouvoirs d'agir ». C'est dans une telle « chaîne » ou chacun est indispensable – ou la question de la « bonne case » se pose autrement, qu'il est possible d'agir au plus juste, au bon moment au bon endroit en confiance y compris dans le cadre contraint - d'une décision judiciaire. De nombreux verbatim en attestent : dans ce « chacun » les familles, les professionnels, les institutions, les bénévoles acteurs de solidarités d'engagement se reconnaissent. Cette chaîne s'inscrit dans des organisa-

tions institutionnelles trop peu ouvertes pour qui, aujourd'hui, faute d'identification, de temps dédié, de méthodologie dans les interconnaissances, de prise en charge financière la mise en réseau, reste trop souvent lettre morte.

La mise en évidence de « marges de manœuvre individuelles » repose la question des postures institutionnelles dans la prise de risque, l'ouverture à des réponses créatives, les bénéfices qu'il est possible d'en tirer. Ces prés carrés se retrouvent à tous les niveaux – prévention-protection, santé-social, école... là aussi, les verbatim sont nombreux voir les débats sur protection des enfants ou protection des familles ? Acteurs de la protection et/ou de la prévention ? Quid de la place des parents, des bénévoles associatifs ? En tant que « co-chercheurs », ils ont fait face à des réactions différenciées dans les groupes comme si leur légitimité devait venir d'une forme d'appartenance au « monde de la protection de l'enfance ».

La société civile, nous en faisons tous partie ! Ce travail met en évidence (un peu à la Mark Twain et son célèbre « *Ils ne savaient pas que c'était impossible alors ils l'ont fait* ») la multiplicité et la complémentarité des ressources sur lesquelles s'appuyer au gré des situations, des contextes, des besoins, des compétences, de l'accès et de la pertinence de l'information, des aspirations. La qualité des « interactions » les rend plus ou moins mobilisables, plus ou moins appropriées et in fine plus ou moins effectives. Pourquoi se priver de telle ou telle ? Opérer des rapprochements à partir de visions et de cadres d'action communs, les organiser, les accompagner c'est tout l'enjeu du tra-



Catherine Delcroix est professeure de sociologie à l'Université de Strasbourg, responsable du projet de recherche MIGREVAL (Évaluation biographique des politiques publiques par les migrants en Europe), membre du laboratoire MIGRINTER Université de Poitiers/CNRS, affiliée à l'Institut convergences migrations. Bénédicte Goussault est maître de conférences en sociologie retraitée à l'Université Paris-Est-Créteil. Ses travaux portent sur la sociologie de la famille, les récits de vie et la démocratie participative. Une recherche récente a traité de la transition à l'âge adulte au sortir de la protection de l'enfance.

vail d'alliance à « tricoter » d'où le point d'interrogation du titre de l'ouvrage ! Ce constat repose la question de l'articulation des « solidarités d'engagement » avec celle des « solidarités de droit »³ dont on sait combien elles sont essentielles comme on l'a vu par exemple à l'épreuve du confinement.

LE BPE : Pourquoi avoir choisi de présenter les histoires de neuf familles afin de sortir de ce que vous appelez les « inouïs de l'intervention sociale » ?

L'Unapp : Vous l'avez compris, il ne s'agit pas d'illustrations, mais du socle de la recherche à travers des récits de vie. Ces neuf familles représentent chacune un « idéal type » des situations recensées en protection de l'enfance. À travers cette méthode de sociologie compréhensive, nous voulions donner une parole libre et subjective aux familles, sujet de la recherche que l'on n'entend pas assez habituellement. Leur permettre de dire comme elles le ressentent leurs difficultés et leurs victoires, leurs ressources, leurs stratégies pour en sortir, leur sentiment d'avoir été aidées ou pas... et les entendre ! Elles se sont présentées comme elles étaient, décrit leur situation le plus objectivement possible avec une profonde réflexion sur leur vie, mettant en évidence les moments « clé », « points tournants », qui ont induit des changements dans un sens ou un autre, ce qui leur a permis d'avoir plus de possibilités de choix, de sortir de « trajectoires » qui auraient pu être toutes tracées...

Ce qui nous a « surpris » ? Toutes ont un profond souci de l'éducation de leurs enfants, ont beaucoup parlé de leurs enfances dans des « aller-retour » en lien avec leur situation, ont évoqué leurs systèmes de valeurs. Elles peuvent passer facilement de formes de ressentiments légitimes vis-à-vis des institutions à des propositions concrètes de solutions innovantes... Oui, nous avons choisi de parler « d'inouï » à la manière du philosophe François Julien (ndlr : « *L'inouï ou l'autre nom de ce si lassant réel* »,

Le livre de poche, 2021) comme ce qui n'a pas été vraiment « ouï » et qui pourtant est là ! Inouïs pour nous qui avons eu la chance de toucher tout cela du doigt et pour qui « *des lignes ont bougé* ». Inouïs aussi pour la société, les pouvoirs politiques et administratifs alors que tout a déjà été dit – documenté. Jusqu'à quand ferons-nous la sourde oreille ?

LE BPE : Dans le contexte si complexe et dégradé de la protection de l'enfance, comment parvenir à convaincre les acteurs institutionnels, éducatifs et politiques de faire véritablement le pari de la prévention très précoce et du travail avec les familles en s'appuyant sur leurs ressources et celles d'autres acteurs de la société civile ?

L'Unapp : Nous avons apporté quelques petites pierres, telles que : Trouver d'autres « mots pour le dire », d'autres postures.

Passer de la prévention à l'accompagnement dans une vision très ouverte et porteuse de sens pour tous.

S'appuyer sur toutes les ressources mobilisables (les personnes, les entourages) au nombre desquels les parrains, marraines, pour trouver/retroouver les chemins de la confiance entre familles et institutions, de l'espérance. Comblent, petit à petit, le « gap » entre ce qui se dit et ce qui se fait.

Travailler ensemble aux réponses adéquates au « moment T » pour tenter de sortir d'un système qui hésite toujours entre accompagnement et contrôle.

Partager autrement la connaissance. Prendre le temps et se donner les moyens d'organiser de réelles conférences de consensus avec l'ensemble des personnes concernées « à parts égales » pour prendre en compte l'en-

semble des questions qui se posent y compris dans les conditions de vie et les pistes nouvelles pour sortir des logiques de silos.

S'inspirer des expériences positives pour dynamiser les instances de réflexion et de décision encore trop souvent des « coquilles trop vides de participation ».

Dans toutes les formations, faire place à des temps de co-formations offrant des ouvertures, par exemple en sociologie sur les récits de vie avec des acteurs associatifs, dont les associations de parents et autres intervenants dans le champ de la protection de l'enfance, l'Unapp bien sûr !

Trouver d'autres méthodologies d'évaluation (à la manière initiée récemment par France Stratégie « *Dans la peau de l'évaluateur* ») à mixer avec les méthodes d'évaluation biographique des politiques publiques.

Ou encore se doter d'outils de gouvernances des politiques de solidarité articulant solidarités de droit et d'engagement !

Ces petites pierres ajoutées à d'autres contribueront à transformer une société qui essentialise, suspecte, en une société accompagnante, encourageante... Une « utopie en marche », comme le dit l'Unapp, pour le parrainage ! ■

1-Voir <https://odas.apriles.net/initiatives/le-parrainage-de-proximite-se-donne-du-pepse/> et

<https://www.youtube.com/watch?v=nQbJLAApYY>

2-Cadre juridique renouvelé, prise en compte des connaissances psychosociales, de ce qu'en disent les uns et les autres, nouvelles approches pour les évaluations prenant en compte les ressources des entourages...

3- https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-06/Rapport_gouvernance_final_couv-2.pdf

VISITES MÉDIATISÉES : COMMENT RÉPONDRE AVANT TOUT AUX BESOINS DE L'ENFANT ?

LE 15 OCTOBRE 2024

de 10h00 à 17h30 (via Zoom)

TÉLÉCHARGEZ LE PROGRAMME :



►► Conférence théorique et pratique proposée dans le cadre de l'offre de formation professionnelle continue à distance de l'École de la Protection de l'Enfance.

►► Public visé : les acteurs de la protection de l'enfance dans leur diversité : cadres et professionnels éducatifs des secteurs public, privé ou associatif intervenant dans le soutien à l'enfance, magistrats, avocats, professionnels médicaux et paramédicaux, bénévoles...

►► Tarif : 290 € nets.

L'École de la Protection de l'Enfance est une entité de l'Action Sociale certifiée Qualiopi pour ses actions de formation.

Connaître, se reconnaître, agir ensemble

LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Une publication de :



Société d'édition, de formation et d'événementiel

Siège social : 13 bd Saint-Michel, 75 005 Paris

Tél. : 01 53 10 24 10

Web : www.lebpe.fr

Réalisée en collaboration avec :



RÉDACTION

Rédacteurs en chef : Didier Lesueur et Karine Senghor
Rédacteur et coordinateur : Olivier Van Caemerbeke

Ont aussi collaboré à la rédaction de ce numéro :
Isabelle Bohorques, Emma Etienne, Richard Guttet,
Tony Quillardet, Lise-Marie Schaffhauser, Fleur Rizza
Tetelain.

E-mail : karine.senghor@lejas.com

CONSEIL D'ORIENTATION :

Boris CYRULNIK, neuropsychiatre, président de l'Association française de recherche en éthologie clinique et anthropologique,
Catherine DE LA HOUQUE, ancienne magistrate, Didier LESUEUR, directeur général de l'Odas, Mohamed L'HOUSNI, directeur de l'association A. RETIS en Haute Savoie, Isabelle MORET, directrice générale de SOS Villages d'Enfants, Laurent PUECH, assistant de service social, Karine SENGHOR, productrice des Assises nationales de la protection de l'enfance.

ÉDITION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean-Louis Sanchez

EDITRICE :

Karine Senghor

ABONNEMENTS : BPE - L'Action Sociale

Tél. : 01 53 10 24 10

E-mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an - 3 numéros

Personnel : 39 euros/Institutionnel : 60 euros

Vente au numéro : 21 euros

Le Bulletin de la Protection de l'Enfance

est édité par la société L'Action Sociale

SARL au capital de 91 469,55 euros

RCS Paris B 420 743 3465

Rédaction : 38 bd Saint-Michel, 75 006 Paris

Gestion : 11 bis rue de la Planche, 75007 Paris.

Trimestriel - Dépôt légal : Juin 2024

Le BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, communément appelé BPE, a été créé dans le sillage des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance par la société d'édition et de formation L'Action Sociale organisatrice de cet événement.

Le BPE s'inscrit dans le même objectif de renforcement des liens entre les différents acteurs de la protection de l'enfance (institutionnels ou non), par la connaissance et la reconnaissance de l'autre, des savoir-faire, expériences et regards réciproques. Il s'attache dans chaque numéro à présenter de manière pédagogique les enjeux et préoccupations du secteur, à promouvoir des pratiques innovantes, inspirantes et les divers points de vue des acteurs, y compris ceux des premiers concernés : jeunes et familles accompagnés dans le cadre de la prévention ou de la protection de l'enfance.

Le BPE paraît trois fois par an et propose à ses lecteurs un panel d'articles de fond sur plus de quarante pages : Dossier d'actu, regard international, invité, portraits croisés, bonnes pratiques, participation des jeunes, droits de l'enfant... Il est accompagné d'une newsletter adressée à tous ses lecteurs sur les actualités du secteur.

Le BPE est une publication proposée et réalisée par l'Action Sociale, société d'édition (le JAS) et de formation (Ecole de la Protection de l'Enfance) et d'événementiel (Assises Nationales de la Protection de l'Enfance) en collaboration étroite avec l'association SOS Villages d'Enfants, et la participation des associations Repairs !, Fnadepape, Parlons d'eux, Speak!



Rendez-vous sur www.lebpe.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je me réabonne pour un an au tarif de 39€ TTC frais de port inclus pour 3 numéros papier annuels et l'abonnement à la newsletter mensuelle.

Je règle par : chèque ci-joint à l'ordre de L'action sociale

mandat administratif ou virement bancaire à réception de facture

Organisme :

Nom/Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse :

Code postal : Ville :

e-mail :

Bon de commande à retourner à : L'Action sociale / Gestion Abonnement BPE

11 bis rue de la Planche, 75007 Paris - Renseignements : 01 53 10 24 10

maria.lillo@lejas.com



RENFORCEZ VOS COMPÉTENCES DE CADRE

AVEC L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DE RÉFÉRENCE
DE L'ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

NOUVELLE
FORMULE
RENTREE LE
12 NOVEMBRE
2024

SUIVEZ LE CURSUS DE FORMATION RESPONSABLE D'ÉQUIPE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

2024-2025

Sous la direction scientifique du Dr Marie-Paule Martin-Blachais
Avec les intervenants et formateurs les plus expérimentés (voir p.4)

CURSUS DE FORMATION DESTINÉ
AUX PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU DU SECTEUR PRIVÉ
ASSURANT OU SOUHAITANT ASSURER DES FONCTIONS
D'ENCADREMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE.

Formation (en présentiel et distanciel) de 205 heures, hors stage pratique, élaborée dans le cadre des recommandations du CNPE et conforme aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale permettant de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance.

Une attestation de compétences acquises sera délivrée par l'École de la Protection de l'Enfance en fin de cursus.

Retrouvez ici toutes
les informations



L'ACTION SOCIALE
Déclaration de Formation n°11753620475,
certifié Quallopi
pour ses actions de formation
Certificat B02607 émis le 29/11/2021
disponible sur
www.ecoleprotectionenfance.com

ORGANISÉ PAR L'ACTION SOCIALE,
ORGANISME DE FORMATION PORTANT
L'ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Les formations de l'École de la Protection de l'Enfance
sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Référénte : Florence Barbier. Tel : 01 53 10 24 10
ou Mail : florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com